

# TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER



2012

Audience publique  
tenue le vendredi 5 octobre 2012, à 10 heures,  
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,  
sous la présidence de M. Shunji Yanai, Président

## **AFFAIRE DU NAVIRE « LOUISA »**

*(Saint-Vincent-et-les Grenadines c. Royaume d'Espagne)*

---

**Compte rendu**

---

*Présents :* M. Shunji Yanai Président  
M. Albert J. Hoffmann Vice-Président  
MM. Vicente Marotta Rangel  
L. Dolliver M. Nelson  
P. Chandrasekhara Rao  
Joseph Akl  
Rüdiger Wolfrum  
Tafsir Malick Ndiaye  
José Luís Jesus  
Jean-Pierre Cot  
Anthony Amos Lucky  
Stanislaw Pawlak  
Helmut Türk  
James L. Kateka  
Zhiguo Gao  
Boualem Bouguetaia  
Vladimir Golitsyn  
Jin-Hyun Paik  
MME Elsa Kelly  
MM. David Attard  
Markiyan Kulyk juges  
M. Philippe Gautier Greffier

---

*Saint-Vincent-et-les Grenadines est représenté par :*

Mme Rochelle A. Forde, Kingstown,  
M. S. Cass Weiland, Patton Boggs LLP, Dallas, Texas, Etats-Unis,

*comme co-agents, conseils et avocats;*

*et*

M. Robert A. Hawkins, Patton Boggs LLP, Dallas, Texas, Etats-Unis,  
M. William H. Weiland, Houston, Texas, Etats-Unis,

*comme conseils et avocats;*

M. Myron H. Nordquist, Center for Oceans Law and Policy, Université de Virginie, Institut de droit, Charlottesville, Virginie, Etats-Unis,

*comme avocat;*

Mme Dharshini Bandara, Fleet Hamburg LLP, Hambourg, Allemagne,

*comme conseil.*

*Le Royaume d'Espagne est représenté par :*

Mme Concepción Escobar Hernández, professeur au Département de droit international de l'Université nationale de téléenseignement (UNED), Espagne,

*comme agent, conseil et avocat,*

*et*

M. José Martín y Pérez de Nanclares, chef de la Division de droit international, Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, professeur au Département de droit international de l'Université de Salamanque, Espagne,

M. Mariano J. Aznar Gómez, professeur au Département de droit international de l'Université « Jaume I », Castellón, Espagne,

M. Carlos Jiménez Piernas, professeur au Département de droit international de l'Université de Alcalá de Henares, Espagne,

*comme conseils et avocats;*

Mme Maria del Rosario Ojinaga Ruiz, professeur associé au Département de droit international de l'Université de Cantabrie, Espagne,

M. José Lorenzo Outón, conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères et de la coopération,

*comme conseils;*

M. Diego Vázquez Teijeira, conseiller technique à la Direction générale de la politique énergétique et d'exploitation des ressources minérales, Ministère de l'industrie, de l'énergie et du tourisme,

*comme conseiller.*

1 (L'audience débute à 10 heures.)

2  
3 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour. Mesdames et Messieurs,  
4 nous allons poursuivre notre audience dans l'affaire du « Louisa ».

5  
6 L'audition du témoin, M. Mario Avella, va continuer.

7  
8 Monsieur Avella, comme vous le savez, vous êtes toujours sous serment suite à la  
9 déclaration que vous avez prononcée hier.

10  
11 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'en suis conscient.

12  
13 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Avella, puis-je vous  
14 demander de faciliter la tâche des interprètes et des procès-verbalistes en parlant  
15 lentement et en marquant une pause à la fin de la question que M. Weiland vous  
16 posera avant de commencer à donner votre réponse ? J'avais d'ailleurs présenté la  
17 même demande hier à M. Weiland et à votre fille. J'ai beaucoup apprécié leur  
18 coopération. Je vous remercie par avance.

19  
20 Veuillez poursuivre l'interrogatoire.

21  
22 **Poursuite de l'interrogatoire de M. Avella par le demandeur**

23  
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le président. J'ai déjà  
25 prié ce matin le personnel du Tribunal de m'excuser de n'avoir pas respecté vos  
26 consignes. Nous allons mieux faire aujourd'hui, j'en suis sûr !

27  
28 Monsieur Avella, hier, nous avons parlé de votre expérience professionnelle, ainsi  
29 que de votre décision de participer à « l'expédition », pour l'appeler ainsi, expédition  
30 en Espagne avec le « Louisa ». Nous avons couvert les années 2004 - 2005. Vous  
31 nous avez expliqué que le « Louisa » avait été mis à quai pour l'hiver, qu'il était à  
32 quai en janvier 2006. Est-ce bien cela ?

33  
34 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le navire a été mis à quai pour la première  
35 fois en octobre 2004.

36  
37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je parle de l'hiver 2005/2006 et plus  
38 précisément de janvier 2006. A cette époque, le navire était bien à quai ?

39  
40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout à fait.

41  
42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Au temps pour moi, mais je veux juste  
43 replacer le contexte pour que nous puissions reprendre où nous en étions hier. Donc  
44 en janvier 2006, le « Louisa » est à quai, à El Puerto de Santa María. Vous aviez  
45 invité votre fille à venir vous rendre visite, n'est-ce pas ?

46  
47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pourriez-vous dire brièvement au Tribunal  
2 dans quelles circonstances vous avez pensé que c'était une bonne idée qu'elle  
3 vienne en Espagne ?  
4

5 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je lui ai demandé de me rendre visite en  
6 Espagne parce que mes occupations ne m'accaparaient pas vraiment, ce qui fait  
7 que je pouvais lui consacrer du temps. Je ne l'avais pas vue depuis pas mal de  
8 temps, pratiquement deux ans, donc j'avais envie qu'elle vienne, qu'elle visite le  
9 pays, qu'elle apprenne un peu la langue. Je voulais qu'elle fasse du tourisme, qu'elle  
10 connaisse un peu l'histoire du pays, et que nous passions du temps ensemble.  
11

12 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quand a-t-elle accepté votre invitation ?  
13 Vous rappelez-vous à peu près à quel moment elle est arrivée ?  
14

15 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Elle est arrivée vers la fin janvier. Je ne me  
16 souviens pas de la date précise, peut-être vers le 24 ou le 25, dans cette semaine là.  
17

18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quelles étaient vos fonctions en ce qui  
19 concerne le « Louisa » ou le « Gemini III » à l'époque ?  
20

21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le « Gemini III » était en cale sèche, donc  
22 je n'avais pas à m'occuper de grand-chose. Quant au « Louisa », il était en train  
23 d'être remis en état pour pouvoir prendre la mer. Il y avait deux mécaniciens à bord  
24 qui y travaillaient, mais nous étions de garde, en quelque sorte, parce que nous  
25 devons également demander à la société de gestion maritime du navire de prendre  
26 des dispositions pour trouver un équipage, assurer le ravitaillement en combustible  
27 et fournir tout le nécessaire.  
28

29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et ces deux mécaniciens étaient  
30 MM. Sandor et Zsolt ?  
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est cela, oui.  
33

34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous connaissiez bien ces  
35 deux messieurs à ce moment-là ?  
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'avais travaillé avec eux tout au long  
38 des deux années précédentes, donc je les connaissais assez bien.  
39

40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce qu'ils travaillaient déjà à bord du  
41 « Louisa » à l'époque où vous étiez à Jacksonville ?  
42

43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet. Ils ont embarqué à  
44 Jacksonville au moment où nous avons commencé à préparer le navire.  
45

46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc vous pensiez bien les connaître et  
47 vous aviez confiance en eux ?  
48

49 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'avais vraiment lié amitié avec Alex,  
50 c'est-à-dire M. Sandor, parce que c'était un monsieur tout à fait charmant et ma

1 mère était hongroise. Elle a émigré aux Etats-Unis, donc nous avons des points  
2 communs.  
3

4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Votre mère était hongroise en effet. C'est  
5 un monsieur d'un certain âge, n'est-ce pas ?  
6

7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : C'est important, parce que peu de temps  
10 après l'arrivée de votre fille, vous avez été rappelé aux Etats-Unis, n'est-ce pas ?  
11

12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet.  
13

14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et à l'époque, vous aviez inscrit votre fille  
15 à des cours d'espagnol ?  
16

17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je voulais qu'elle puisse apprendre la  
18 langue dès son arrivée, donc je l'ai inscrite à un cours à El Puerto de Santa María.  
19

20 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et pourquoi avez-vous jugé nécessaire de  
21 rentrer aux Etats-Unis peu de temps après l'arrivée de votre fille ?  
22

23 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai dû rentrer aux Etats-Unis  
24 soudainement, car ma famille m'a fait savoir que ma mère était très malade, et  
25 personne ne pouvait s'occuper d'elle à l'époque. J'étais donc la seule personne dans  
26 la famille qui puisse l'aider et j'ai dû rentrer très vite.  
27

28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu qu'il y avait  
29 également d'autres choses dont vous deviez vous occuper pendant que vous étiez  
30 aux Etats-Unis. C'est également correct ?  
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Il y avait d'autres choses dont je  
33 devais m'occuper assez rapidement avant de revenir en Espagne.  
34

35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce qu'il y avait des choses qui  
36 concernaient le retour du « Louisa » ?  
37

38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet.  
39

40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : J'imagine que vous avez eu quelques  
41 hésitations à laisser votre fille en Espagne alors qu'elle venait d'arriver, n'est-ce  
42 pas ?  
43

44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'était pas du tout prévu et je n'étais  
45 pas très heureux de devoir partir, parce qu'elle venait d'arriver, nous avons plein de  
46 projets de visite du pays, et nous voulions passer du temps ensemble. Franchement,  
47 cela m'a pris par surprise. Donc, effectivement, c'était très difficile. Mais je devais  
48 vraiment rentrer d'urgence et je savais qu'elle serait entre de bonnes mains, parce  
49 qu'il y avait une personne de confiance à bord qui pouvait s'occuper d'elle, cuisiner  
50 ses repas, la conduire là où elle devait aller. Je savais qu'elle serait occupée par ses

1 cours et je l'avais présentée aussi à une jeune femme qui parlait fort bien l'anglais et  
2 l'espagnol, donc j'avais l'impression qu'elle serait en sécurité.  
3

4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Cette autre jeune femme, c'était une  
5 jeune fille polonaise de quelques années plus âgée que votre fille ?  
6

7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet.  
8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Votre fille habitait à bord du « Louisa »  
10 lorsque vous êtes parti ?  
11

12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est cela.  
13

14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Elle avait mis tous ses bagages dans une  
15 des cabines ?  
16

17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
18

19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le 1<sup>er</sup> février, avez-vous reçu un appel  
20 téléphonique de votre fille ?  
21

22 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
23

24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvez-vous nous parler de cet appel  
25 téléphonique ?  
26

27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Elle m'a appelé sur mon portable, elle m'a  
28 demandé si je pouvais lui donner la combinaison du coffre se trouvant à bord du  
29 navire. Evidemment, je me suis tout de suite demandé ce qu'il se passait, parce qu'il  
30 n'y avait aucune raison qu'elle me demande une chose pareille. Je me suis d'ailleurs  
31 demandé comment elle savait qu'il y avait un coffre à bord.  
32

33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous ne pensiez même pas qu'elle  
34 puisse être au courant de l'existence de ce coffre ?  
35

36 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je n'avais aucune raison de penser  
37 qu'elle savait qu'il y avait un coffre à bord. Immédiatement, je me suis posé des  
38 questions et je me suis dit que quelque chose n'allait pas du tout.  
39

40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous, à ce moment-là, parlé à la  
41 police fédérale au cours de cet appel téléphonique ?  
42

43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, parce que j'ai commencé à lui poser  
44 des questions – je voulais savoir pourquoi elle avait besoin de cette combinaison, ce  
45 qu'il se passait, mais elle ne pouvait pas me répondre, d'après ce que j'ai compris,  
46 elle était surveillée par la Guardia Civil. Puis quelqu'un lui a pris le téléphone et m'a  
47 parlé directement en se présentant comme un agent de la Guardia Civil.  
48

49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous rappelez-vous ce qu'il vous a  
50 demandé et ce que vous avez dit ?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je m'en souviens. Je me souviens qu'il m'a demandé la combinaison du coffre. Je lui ai bien sûr répondu que je n'avais pas cette combinaison, que je ne la connaissais pas, mais que je pouvais éventuellement appeler le propriétaire du navire et essayer de me renseigner.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous dites au Tribunal que, bien sûr, vous n'aviez pas la combinaison du coffre. Mais pourquoi dites-vous cela ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : On nous avait dit que personne ne disposerait du code du coffre, parce que personne n'était censé avoir accès à ce qui se trouvait dedans. Seul le capitaine du navire serait autorisé à y avoir accès.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le coffre dont on parle, c'est l'armoire où se trouvaient les armes à feu ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le fusil et les carabines ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Alors qu'est-ce que vous avez fait après cet appel un peu bizarre de votre fille ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : D'abord, j'étais très inquiet. J'ai attendu un peu, puis j'ai essayé de la rappeler sur son portable, mais je n'ai pas obtenu de réponse, bien sûr. J'ai ensuite essayé d'appeler les mécaniciens de bord et je n'ai pas non plus réussi à les joindre. J'ai appelé Anna, parce que j'avais évidemment le numéro de toutes ces personnes, et elle m'a raconté que la Guardia Civil était montée à bord, avait saisi le navire et avait placé tout le monde en détention.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc après ces coups de téléphone, qu'avez-vous fait ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout de suite, j'ai fait ma valise et je me suis rendu à l'aéroport pour sauter dans un avion.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Alors quoi, vous alliez aller en Espagne ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous alliez en Espagne pour venir à la rescousse de votre fille ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je me rendais en Espagne pour essayer de prendre la situation en main, parce que ma fille était là-bas, les deux mécaniciens étaient là-bas, le navire avait été arraisonné et saisi, donc naturellement, et surtout à cause de ma fille, j'essayais d'y aller le plus vite possible.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que l'on peut dire alors que vous  
2 êtes parti à l'aéroport avant même de savoir que votre fille avait été arrêtée ? Est-ce  
3 qu'Anna vous avait déjà mis au courant ?  
4

5 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Anna me l'avait déjà dit. Le temps que  
6 je trouve un avion et que je prenne mes dispositions, je savais qu'Alba était en  
7 prison.  
8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et que s'est-il passé pour l'avocat ? Les  
10 choses étaient peut-être un peu confuses hier à ce sujet. Est-ce que le tribunal  
11 espagnol a désigné un avocat, ou avez-vous dû vous occuper de trouver un avocat  
12 pour votre fille ?  
13

14 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai tout de suite compris qu'il nous fallait  
15 un avocat, aussi ai-je contacté le bureau de Sage. C'est comme ça que j'ai eu les  
16 coordonnées d'un avocat que je devais contacter dès mon arrivée en Espagne.  
17

18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc Sage disposait d'un avocat qui était  
19 prêt à travailler ou bien est-ce que Sage a dû se renseigner ?  
20

21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Nous n'avions pas d'avocat attiré, non,  
22 Sage a dû en chercher un.  
23

24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc au moment où vous montez dans  
25 cet avion à destination de l'Espagne, est-ce que vous aviez déjà le nom ou les  
26 coordonnées d'un avocat qui aurait pu représenter les intérêts de votre fille ?  
27

28 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je ne pense pas. Non, je n'ai eu ces  
29 renseignements qu'à mon arrivée.  
30

31 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quand vous avez atterri ?  
32

33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
34

35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Alors qu'avez-vous fait ?  
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je me suis rendu directement à El Puerto  
38 de Santa María pour rencontrer l'avocat et pour essayer de comprendre ce qu'il se  
39 passait et essayer également de faire libérer ma fille.  
40

41 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et que vous a dit l'avocat ?  
42

43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois qu'on était jeudi après-midi ou  
44 jeudi soir, et l'avocat m'a dit...  
45

46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je m'excuse de vous interrompre. Le PV  
47 indique qu'elle a été arrêtée mercredi 1<sup>er</sup> février. Donc vous êtes déjà en Espagne le  
48 jeudi soir, si votre mémoire est bonne ?  
49

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est ce dont je me souviens, parce  
2 que j'ai tout laissé tomber pour me ruer à l'aéroport.  
3  
4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Continuez.  
5  
6 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai pris contact avec l'avocat et il m'a dit  
7 que le lendemain, il irait représenter ma fille. Nous avions auparavant réglé quelques  
8 formalités pour nous assurer ses services. Il a dit alors qu'il se présenterait le  
9 lendemain et qu'il ferait libérer ma fille.  
10  
11 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quel genre de formalités, de l'argent ?  
12  
13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Exact.  
14  
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est une chose à laquelle les  
16 avocats tiennent parfois ! Alors, vous donnez de l'argent à cet avocat et il vous dit  
17 qu'il se présentera au tribunal le lendemain, vendredi 3 février. Est-ce qu'il vous a  
18 donné des indications sur ce qui allait se passer ?  
19  
20 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Comme je m'étais entretenu avec lui, il  
21 savait que ma fille n'avait rien à voir avec les allégations qui allaient être faites au  
22 sujet du navire. Je lui ai expliqué qu'elle venait d'arriver, je lui ai dit tout ce que je  
23 viens de vous raconter. Il a très bien compris et il m'a dit qu'il la représenterait le  
24 lendemain. « Nous la ferons sortir », m'a-t-il assuré.  
25  
26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Il a dit « Nous la ferons sortir » ?  
27  
28 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
29  
30 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et qu'a-t-il dit concernant votre situation  
31 et les risques que vous encouriez ?  
32  
33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il m'a donné pour instruction d'attendre. De  
34 ne rien faire, d'attendre qu'il fasse sortir ma fille. Il s'occuperait ensuite de régler ma  
35 situation. Je lui ai expliqué, très brièvement mais de la façon la plus complète  
36 possible, ce que je savais, c'est-à-dire pas grand-chose, je dois dire. Je ne savais  
37 pas pourquoi la Guardia Civil était montée à bord du navire. Pour moi, c'était  
38 important que cet avocat comprenne que ce qui se passait n'avait rien à voir avec  
39 nous, que nous n'étions mêlés à aucune activité criminelle.  
40  
41 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc le vendredi, il s'est rendu au  
42 tribunal, pour autant que vous sachiez ? Est-ce qu'il est revenu vous donner des  
43 nouvelles ?  
44  
45 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, il s'est rendu au tribunal. J'ai passé  
46 une grande partie de la journée à l'attendre. Il m'a contacté pour me dire que le juge  
47 ne pouvait pas entendre ma fille et qu'elle devrait passer le week-end en prison.  
48  
49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Elle devait passer le week-end en  
50 prison ? Et vous, qu'avez-vous fait ? Est-ce que cela vous a contrarié ?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je me suis tout de suite fâché, je me suis mis à crier. Je ne comprenais pas de quoi il parlait, pourquoi il n'avait pas pu faire sortir ma fille pour une histoire de ce genre, c'était totalement ridicule. Bien sûr j'étais extrêmement contrarié qu'elle soit en prison et je l'ai été encore plus quand j'ai su qu'elle ne serait pas libérée. J'étais extrêmement contrarié.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que s'est-il passé après que l'avocat vous a appris que votre fille resterait en prison ? Est-ce qu'il vous a donné des renseignements sur ce que pourraient être les ramifications de l'affaire ou sur ce que ces personnes recherchaient ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout ce qu'il a pu me dire à ce stade, c'est que des armes avaient été trouvées à bord du navire et que c'était un gros problème. Mais je n'en sais pas plus, parce qu'il a parlé de « secret de l'instruction ».

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : « Secret de l'instruction » ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, il a utilisé cette expression. Je lui ai demandé de s'expliquer. Il m'a dit que cela signifiait que l'affaire était confidentielle et que nous ne pouvions pas en savoir plus. J'étais vraiment stupéfait. Je n'avais jamais entendu cela. Je ne suis pas juriste, je ne connais pas grand-chose au système, que ce soit aux Etats-Unis ou en Espagne, mais cela me semblait bizarre, à moi qui viens des Etats-Unis, qu'on ne puisse pas savoir quelles étaient les accusations, ce qui les motivait et ce qu'il se passait.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que vous a-t-il dit concernant l'importance de la présence d'armes à feu à bord du navire ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il m'a dit que cette situation était grave, mais il m'a également indiqué qu'il ne s'y connaissait pas en navires, en droit maritime et autres. Il a dit que la présence d'armes de quelque type que ce soit à bord du navire était un fait grave. J'ai essayé de lui expliquer que d'après ce que je savais, des armes se trouvaient effectivement à bord mais elles étaient sous clé, dans un endroit sûr, comme il se doit.

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ensuite, que s'est-il passé ? Qu'avez-vous fait ? Est-ce qu'il vous a donné des conseils ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je voulais aller au poste de la Guardia Civil, parler à ces gens et faire une déclaration, leur demander ce qu'il se passait, pourquoi ma fille était encore en prison. Leur dire que la situation était absurde et ridicule ! Que ma fille n'avait de toute évidence rien à voir avec toute cette histoire, qu'il fallait tirer ça au clair. L'avocat me l'a formellement déconseillé, il m'a dit que la situation était grave à cause de ces armes. Il m'a affirmé que j'allais être jeté en prison et y croupir pendant une quinzaine d'années. Il m'a conseillé d'attendre, tout simplement, de partir pendant qu'il s'occuperait de tout régler.

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc vous lui avez dit « Je vais aller au  
2 poste de police, je vais m'occuper de cela et expliquer quelle est la situation de ma  
3 fille » ?  
4

5 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, tout à fait.  
6

7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous n'aviez pas peur pour vous à  
8 l'époque parce que vous n'aviez pas du tout participé à des activités criminelles.  
9

10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, pas du tout. Mais j'avais peur, bien  
11 sûr, parce que je ne savais pas ce qui se passait, j'étais dans un pays étranger où  
12 l'on pouvait comme cela jeter en prison une jeune fille qui n'avait rien fait du tout, oui,  
13 bien sûr j'avais peur.  
14

15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsqu'il vous a dit qu'ils allaient vous  
16 jeter en prison pour quinze ans et qu'il a insisté pour que vous ne vous rendiez pas  
17 au poste de police, est-ce que vous avez écouté ce conseil ?  
18

19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je l'ai fait avec beaucoup de réticence.  
20

21 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : En même temps, il vous disait : « Ne vous  
22 inquiétez pas, lundi je la ferai sortir ». C'est bien ce que vous avez dit ?  
23

24 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact.  
25

26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce qu'il a aussi prédit qu'une fois  
27 qu'elle serait relâchée, le juge pourrait lui retirer son passeport et la laisser ainsi,  
28 bloquée en Espagne, pendant des mois ?  
29

30 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, ce sujet n'a jamais été abordé. Je n'ai  
31 jamais imaginé que cela pourrait arriver.  
32

33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc vous vous êtes dit : « Si je suis  
34 l'avis de l'avocat et que je retourne aux Etats-Unis, ma fille va me suivre très  
35 rapidement ».  
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est bien ce que je pensais.  
38

39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que s'est-il produit ?  
40

41 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, elle est sortie le lundi, en effet, mais ils  
42 ont gardé son passeport et je ne savais pas pour combien de temps. Ils n'ont rien  
43 indiqué. Ils ont simplement dit : « tu dois rester en Espagne pendant que l'enquête  
44 est menée et tu dois te présenter chaque 1<sup>er</sup> et 15 du mois ou à chaque fois que  
45 nous t'appellerons ».  
46

47 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : De retour aux EÉtats-Unis, est-ce que  
48 vous receviez des rapports de l'avocat de Cadix selon lesquels la question serait  
49 réglée assez rapidement ?  
50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Oui, surtout au début. L'avocat a  
2 expliqué qu'il allait travailler sur ce dossier, que cela prendrait au maximum quelques  
3 semaines, qu'il allait obtenir la restitution de son passeport, que je devais me  
4 détendre, ce qui était impossible, et attendre.  
5  
6 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et envoyer encore de l'argent ?  
7  
8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est exact.  
9  
10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Après que votre fille a été libérée mais  
11 sans pouvoir quitter le pays, pouvez-vous expliquer au Tribunal ce que vous avez  
12 fait, ce que l'avocat faisait, ce que faisait le personnel de Sage, pour que le Tribunal  
13 puisse en avoir une idée ?  
14  
15 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'était une époque très pénible parce  
16 qu'elle a été relâchée, les deux mécaniciens aussi, mais ils n'étaient pas autorisés à  
17 retourner à bord du navire, donc ils n'avaient pas d'endroit où séjourner et ne  
18 pouvaient pas non plus récupérer leurs effets personnels. Ils n'avaient pas de pièces  
19 d'identité et pas d'argent. J'ai donc essayé de les aider et de m'occuper d'eux du  
20 mieux que je pouvais. Par « les aider », je veux dire essayer de voir comment ils  
21 allaient pouvoir trouver un appartement, comment ils allaient vivre, comment ils  
22 allaient survivre.  
23  
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc à l'époque, cela faisait 18 mois que  
25 vous étiez en Espagne par intermittence. Vous aviez déjà des contacts, nous avons  
26 entendu parler d'Anna. Il y avait également un ami qui l'a rencontrée au cabinet de  
27 l'avocat et aidée à trouver un hôtel lorsqu'elle est sortie de prison. S'agit-il des  
28 choses dont vous vous occupiez de retour aux Etats-Unis ?  
29  
30 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, oui. J'essayais de faire tout ce que je  
31 pouvais. J'ai appelé beaucoup de monde pour les aider à trouver un appartement.  
32  
33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous avez également pris des  
34 dispositions pour que les membres de sa famille puissent venir la voir ?  
35  
36 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet. J'ai fait en sorte que la sœur  
37 d'Alba puisse lui rendre visite. Elle a un demi-frère qui est aussi allé la voir pour  
38 l'aider, pour l'aider à organiser tout ce dont elle avait besoin.  
39  
40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que s'est-il passé après que plusieurs  
41 semaines se furent écoulées et que les prévisions de l'avocat selon lesquelles cela  
42 serait bref ne se sont pas réalisées ?  
43  
44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Eh bien, les semaines passent, et l'on est  
45 angoissé et stressé. Plus le temps passe, plus l'angoisse et le stress augmentent.  
46 Au bout de deux mois, rien ne s'était passé, rien n'avait bougé. L'avocat continuait  
47 de me dire qu'il s'en occupait mais que c'était toujours secret.  
48  
49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Même au bout de deux mois ?  
50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) Oui. Et c'est justement ça que j'avais  
2 beaucoup de mal à comprendre. Et donc j'en ai eu assez et j'ai dit que je voulais  
3 rencontrer l'avocat et que je devais me rendre à l'ambassade en Espagne, faire une  
4 déclaration, faire quelque chose pour faire sortir ma fille de prison.

5  
6 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'avez-vous fait ?  
7

8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai pris l'avion pour Lisbonne, au Portugal.  
9 J'ai loué une voiture pour aller rencontrer ma fille et voir l'avocat, dans l'intention de  
10 me rendre à l'ambassade également, car j'avais l'impression que les appels  
11 téléphoniques ne suffisaient pas. Impossible d'obtenir la réaction escomptée en se  
12 contentant d'appeler, il me semble. Donc, j'ai pensé que je devais me rendre sur  
13 place en personne et m'imposer pour faire avancer les choses.  
14

15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que s'est-il passé après que vous êtes  
16 arrivé dans la zone de Cadix avec cette voiture de location ?  
17

18 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'étais en contact avec ma fille sur son  
19 portable et nous avons décidé de nous voir, et j'ai appelé l'avocat pour prendre  
20 rendez-vous avec lui. Dans le même temps, nous avons essayé de tous nous  
21 rencontrer. Je voulais en fait que nous nous rencontrions à Jerez pour pouvoir aller à  
22 l'ambassade des Etats-Unis à Séville demander de l'aide.  
23

24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Au consulat, vous voulez dire ?  
25

26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, au consulat des Etats-Unis. Ma fille  
27 m'a appelé et m'a dit : « Papa, ils me suivent. Ce sont des policiers de la Guardia  
28 Civil qui sont en civil et ils me suivent. Ne viens pas car ils vont t'arrêter ».  
29

30 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que s'est-il alors passé ?  
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Eh bien, j'ai fait demi-tour à contrecœur et  
33 je suis reparti en me disant : « Nous en avons parlé au téléphone, et nous avons  
34 réfléchi à la manière dont je pourrais continuer à les aider, à obtenir le plus  
35 d'informations possible, à mettre la pression sur les avocats, etc., si j'étais  
36 emprisonné ». Je le répète : je suis reparti, c'était très dur.  
37

38 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Elle vous a dit : « Si tu viens me  
39 rejoindre, il y a des gens qui nous suivent et tu vas être arrêté, et tu ne seras même  
40 plus en mesure de m'aider si tu es en prison ». Est-ce en substance ce qu'elle vous  
41 disait ?  
42

43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
44

45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : C'est ce dont elle était certaine.  
46

47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est ce que j'ai supposé.  
48

49 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : C'est ce qui s'est finalement passé, n'est-  
50 ce pas ?

1  
2 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
3  
4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, vous avez décidé que vous ne  
5 pourriez pas l'aider si vous étiez incarcéré et vous avez quitté la région à regret dans  
6 votre voiture de location pour retourner à Lisbonne ?  
7  
8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
9  
10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que s'est-il passé à Lisbonne ?  
11  
12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis arrivé au contrôle des passeports  
13 et mon passeport avait apparemment été signalé et on m'a arrêté à l'aéroport.  
14  
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais que vous disiez d'abord au  
16 Tribunal ce qui s'est passé quand on vous a arrêté à Lisbonne. Que vous ont-ils  
17 donné comme chefs d'accusation ?  
18  
19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout ce qu'on m'a dit à Lisbonne, c'est qu'il  
20 y avait un mandat d'arrêt européen prononcé à mon encontre, et j'ai demandé quels  
21 étaient les chefs d'accusations retenus contre moi, et ils m'ont répondu qu'ils ne  
22 pouvaient pas me le dire.  
23  
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ils n'ont pas été en mesure de vous dire  
25 quels étaient les chefs d'accusation retenus contre vous ?  
26  
27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.  
28  
29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ils vous ont mis en prison à Lisbonne ?  
30  
31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, c'est ce qu'ils ont fait.  
32  
33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Dans quel type de prison ?  
34  
35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils m'ont amené dans un établissement  
36 dans le centre-ville, une très vieille prison.  
37  
38 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Une prison ?  
39  
40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
41  
42 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que vous est-il arrivé là-bas ?  
43  
44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Eh bien, ils m'ont amené là-bas, j'y ai été  
45 écroué et mis dans une cellule. Et j'ai attendu.  
46  
47 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Y avait-il d'autres personnes dans la  
48 cellule ?  
49  
50 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, il y avait une autre personne.

1  
2 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : De quoi était-elle accusée ?  
3  
4 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que c'était de trafic de drogue, ou  
5 quelque chose comme ça.  
6  
7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et que s'est-il passé lorsque vous étiez  
8 emprisonné à Lisbonne, combien de temps êtes-vous resté en prison ?  
9  
10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils m'ont présenté à un juge, à Lisbonne,  
11 comme ils devaient le faire, je suppose. Ils m'ont demandé si je voulais m'opposer à  
12 l'extradition vers l'Espagne. J'ai dit « Non, pourquoi ? Je veux y retourner. Je veux  
13 immédiatement retourner en Espagne car il faut régler cette question. Qu'est-ce que  
14 je vais faire si je suis bloqué au Portugal et que vous ne pouvez rien faire pour moi.  
15 Je dois donc retourner en Espagne. » Bien sûr, ils m'ont dit que du moment que  
16 j'étais d'accord et que je signalais un papier, ils allaient faire le nécessaire pour  
17 m'extrader vers l'Espagne.  
18  
19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Combien de temps cela a-t-il pris ?  
20  
21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Dix jours, je crois.  
22  
23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Au bout de dix jours, ils vous ont emmené  
24 en Espagne ?  
25  
26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
27  
28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ils vous ont amené à l'aéroport et  
29 transporté à Jerez ?  
30  
31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils m'ont emmené à une autre prison au  
32 Portugal. J'y ai passé la nuit. Le lendemain, ils m'ont fait passer la frontière  
33 espagnole et m'y ont remis aux autorités.  
34  
35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que la police portugaise vous a  
36 imposé l'une ou l'autre contrainte ?  
37  
38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. J'étais menotté, bien sûr.  
39  
40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ils vous ont dit qu'il vous ont passé les  
41 menottes parce que vous étiez accusé d'un crime violent ?  
42  
43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils ne m'ont pas vraiment expliqué quoi que  
44 ce soit. Ils m'ont simplement menotté et ils m'ont emmené.  
45  
46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : On vous a donc remis à la police  
47 espagnole ?  
48  
49 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
50

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Comment ce transfert a-t-il été effectué ?  
2  
3 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils m'ont fait passer la frontière. Nous  
4 avons rencontré des policiers espagnols. Ils m'ont demandé de décliner mon  
5 identité. Ils m'ont dit « Vous savez pourquoi vous êtes ici ? » J'ai répondu « Non, pas  
6 vraiment ». Et ils ont eu une espèce de ricanement.  
7  
8 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Un ricanement ?  
9  
10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
11  
12 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous ont-ils montré un document en vous  
13 disant : « Voici ce dont vous êtes accusé, M. Avella, nous vous emmenons en  
14 prison ».  
15  
16 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, pour autant que je me souvienne.  
17  
18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : La police espagnole vous a amené à  
19 Cadix, ou bien où vous a-t-elle emmené ?  
20  
21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Après être allé dans un autre  
22 établissement quelque part de l'autre côté de la frontière et après avoir attendu  
23 quelques heures – je ne sais pas combien de temps exactement, mais c'était le  
24 même jour, je crois, deux agents m'ont amené dans une camionnette à Cadix.  
25  
26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ils vous ont emmené dans une  
27 camionnette à Cadix, vous ont-ils menotté ?  
28  
29 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, ils m'ont menotté.  
30  
31 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quelles étaient les conditions de  
32 transport dans cette camionnette ?  
33  
34 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'était une petite camionnette très simple,  
35 avec pratiquement rien à l'arrière. Vide.  
36  
37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pas de siège ou quelque chose d'autre ?  
38  
39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, juste le sol.  
40  
41 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Combien de temps a duré le voyage, si  
42 vous vous en souvenez ?  
43  
44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Cela a duré longtemps. Je ne suis pas sûr  
45 de si cela a duré six ou huit heures, quelque chose dans le genre. Mais oui, cela a  
46 été un long voyage.  
47  
48 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ont-ils tenu compte de vos besoins  
49 personnels durant ce voyage ?  
50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. Ils ne se sont pas vraiment intéressés  
2 à moi. Ils m'ont mis à l'arrière et ils ont pris la route. Ils se sont arrêtés pour déjeuner  
3 et ont continué. Moi, pendant tout ce temps, j'étais menotté à l'arrière.  
4  
5 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ils se sont arrêtés pour déjeuner et vous  
6 ont laissé menotté à l'arrière de la camionnette ?  
7  
8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
9  
10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous ont-ils accompagné aux toilettes ou  
11 ailleurs ?  
12  
13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.  
14  
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pendant toutes ces six ou huit heures ?  
16  
17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, pendant tout le temps.  
18  
19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Où vous ont-ils amené d'abord, vous ont-  
20 ils immédiatement emmené voir un juge pour que vous puissiez savoir de quoi vous  
21 étiez accusé ?  
22  
23 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je pensais qu'ils allaient m'amener  
24 directement voir un juge. Et bien sûr je ne savais pas. J'étais vraiment désorienté et  
25 je ne savais rien. Ils m'ont emmené dans une cellule d'un bâtiment dont j'ai pensé  
26 qu'il s'agissait du tribunal.  
27  
28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A un moment vous avez vu une sorte  
29 d'autorité judiciaire, est-ce exact ?  
30  
31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, j'ai été interrogé par mon  
32 avocat. C'est après cela que nous sommes allés voir le juge.  
33  
34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Un avocat est donc venu vous voir.  
35  
36 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
37  
38 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Etait-ce le même avocat que celui de  
39 votre fille ?  
40  
41 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. C'était un avocat de Madrid.  
42  
43 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque vous avez été en garde à vue  
44 chez les Portugais, vous ont-ils autorisé à passer des appels téléphoniques ?  
45  
46 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.  
47  
48 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Comment cet avocat de Madrid a-t-il fait  
49 son apparition ?  
50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque je me suis trouvé en prison au  
2 Portugal, j'ai eu la possibilité de téléphoner. Il y avait là une sorte de téléphone. Je  
3 ne me souviens pas exactement comment cela fonctionnait. On devait mettre de  
4 l'argent dedans, et j'ai pu passer un appel.  
5  
6 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le propriétaire du navire vous a-t-il  
7 procuré les services d'un avocat ?  
8  
9 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) Oui.  
10  
11 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Un avocat qui est venu de Madrid ?  
12  
13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) Oui.  
14  
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et l'avocat vous a accompagné chez le  
16 juge ?  
17  
18 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
19  
20 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Etait-ce le même juge, ce  
21 M. de Diego Alegre, qui avait déjà fait du si beau travail avec votre fille ?  
22  
23 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
24  
25 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Que vous a-t-il dit ? Quelle est la  
26 première chose que ce juge vous a dite à Cadix ?  
27  
28 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je me souviens être monté dans les  
29 bureaux du juge, espérant pouvoir raconter mon histoire et dire ce qui se passait, et  
30 essayer d'expliquer qu'ils se trompaient complètement. Avant même de nous asseoir  
31 et de parler de façon officielle, pour ainsi dire, le juge m'a demandé – il parlait assez  
32 bien l'anglais et il m'a dit « Alors, vous chassez des alligators au Texas avec ces  
33 fusils ? ». En fait il a dit : « en Floride » - « Chassez-vous les alligators en Floride ? »  
34  
35 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Il se moquait donc de vous ?  
36  
37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne ... Je n'ai même pas répondu car  
38 cela m'a tellement surpris et c'était tellement bizarre !  
39  
40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A-t-il ensuite fixé le montant de la caution  
41 et vous a-t-il précisé, entre autres, quels étaient les chefs d'inculpation ?  
42  
43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ils ont fini par me dire, à ce moment-là, que  
44 toutes les charges totalement infondées retenues contre moi concernaient le trafic  
45 d'armes de guerre et le trafic d'objets faisant partie du patrimoine culturel espagnol.  
46 Ils m'on traité comme si j'étais un trafiquant international de drogues ou un autre  
47 criminel du même acabit. Notre entretien a été bref. Il m'a posé quelques questions  
48 sur des choses et des gens. Ensuite, ils m'ont ramené dans la cellule d'attente, où  
49 l'avocat est venu me voir pour me dire que cela pourrait être pire, mais que je devais  
50 aller en prison. Quand je lui ai demandé quant j'allais être libéré, il m'a répondu d'ici

1 à deux semaines. L'avocat était confiant, mais je ne faisais confiance à personne.  
2

3 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque vous avez entendu parler de  
4 trafic d'objets faisant partie du patrimoine national de l'Espagne, saviez-vous ce dont  
5 il était question ? Avez-vous été témoin de ce genre d'activités ? Y avez-vous  
6 participé ?  
7

8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Certainement pas, mais certaines  
9 questions portaient sur ce thème. Je ne me souviens pas exactement de ce que j'ai  
10 répondu, car c'était il y a longtemps. Je suis sûr que le juge m'a posé des questions  
11 concernant le patrimoine, les épaves ou la récupération d'objets se trouvant sur les  
12 fonds marins.  
13

14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : La prévision de deux semaines de prison  
15 formulée par l'avocat s'est-elle vérifiée ?  
16

17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.  
18

19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Combien de temps êtes-vous resté en  
20 prison ?  
21

22 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'y suis resté neuf mois.  
23

24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et au bout de ces neuf mois, un procès a-  
25 t-il eu lieu ?  
26

27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.  
28

29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc votre arrestation a eu lieu en mai  
30 2006. Est-ce exact ?  
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
33

34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes maintenant en  
35 octobre 2012. Avez-vous maintenant été jugé ?  
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, il n'y a pas eu de procès.  
38

39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Connaissez-vous le Code de procédure  
40 pénale assez complexe de l'Espagne ?  
41

42 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai fini par me familiariser un peu avec ses  
43 dispositions, car je sais qu'un jour ou l'autre je vais devoir me défendre.  
44

45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A notre grande surprise, le Tribunal s'est  
46 vu remettre en décembre 2010, à sa dernière audience, une ordonnance de renvoi  
47 que nos juristes n'avaient certainement jamais vue. Aviez-vous déjà eu  
48 connaissance de ce document ?  
49

50 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.

1  
2 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons fini par comprendre qu'il  
3 s'agissait d'une forme d'accusation émanant de la juridiction d'instruction, mais que  
4 l'affaire devait être renvoyée à une juridiction supérieure pour y être jugée. Est-ce  
5 aussi ce que vous avez compris ?  
6  
7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je crois qu'il faut passer par différents  
8 niveaux du système judiciaire.  
9  
10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Depuis le temps, votre affaire a-t-elle été  
11 renvoyée à une juridiction supérieure pour jugement ?  
12  
13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pas que je sache.  
14  
15 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Veuillez indiquer aux membres du  
16 Tribunal, en quelques mots, ce que vous avez vécu dans les prisons espagnoles  
17 durant neuf mois.  
18  
19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il s'agissait d'une vieille prison en très  
20 mauvais état et surpeuplée. Il y avait quatre personnes dans des cellules prévues  
21 pour deux et les conditions de vie étaient assez misérables, sans véritables  
22 programmes d'exercice ou d'activité et sans la possibilité d'utiliser une bibliothèque.  
23  
24 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Votre avocat vous a-t-il indiqué, durant  
25 votre détention, ce que les espagnols prétendaient précisément avoir récupéré à  
26 bord du « Louisa » lors de leur perquisition de deux jours en février 2006 ? Par  
27 exemple, savez-vous si les espagnols ont présenté un inventaire à votre avocat suite  
28 à cette perquisition ?  
29  
30 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pas que je sache.  
31  
32 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Peut-être allons-nous en avoir  
33 connaissance. Le juge a-t-il fixé la caution à un montant qui permettait à l'armateur  
34 de fournir les fonds nécessaires pour vous sortir de prison ?  
35  
36 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Après neuf mois de demandes répétées et  
37 d'efforts des avocats, j'ai été libéré moyennant une caution importante de  
38 30 000 euros.  
39  
40 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Une caution a-t-elle fixée en mai 2006, au  
41 début de votre détention ?  
42  
43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, la caution a été fixée seulement au  
44 bout de neuf mois.  
45  
46 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, l'armateur a envoyé des fonds pour  
47 permettre votre libération et, en outre, bien que rien ne l'y oblige, a également aidé  
48 votre fille. Est-ce exact ?  
49  
50 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. C'était pour elle le seul moyen de s'en

1 sortir. Une fois en prison, je n'avais aucune possibilité de lui envoyer de l'argent. Le  
2 propriétaire du navire a donc payé son appartement et lui a donné de quoi subsister.  
3 Il m'a aussi envoyé un peu d'argent en prison pour que je puisse acheter du café,  
4 par exemple.

5  
6 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pour bien préciser les choses, le  
7 surprenant c'est qu'au début, vous avez résisté à l'envie de vous rendre aux  
8 autorités pour vous occuper de la libération de votre fille.

9  
10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.

11  
12 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Les avocats en Espagne vous ont  
13 conseillé de ne pas venir voir les autorités parce que vous seriez arrêté et que cela  
14 ne changerait rien pour votre fille.

15  
16 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.

17  
18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Mais au bout d'un moment, vous êtes  
19 quand même retourné en Espagne et vous avez fini par être arrêté alors que votre  
20 fille est restée aussi dans ce pays pendant plusieurs mois. C'est bien ce qui s'est  
21 passé, n'est-ce pas ?

22  
23 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je ne pouvais pas rester sans rien  
24 faire et leur permettre de traiter ma fille ainsi. Cela me minait.

25  
26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, vous vous êtes trouvé dans une  
27 situation assez bizarre, puisque c'est votre fille, dont la police, le tribunal, avait  
28 confisqué le passeport, qui est venue vous rendre visite en prison en Espagne. C'est  
29 ce qui s'est passé, n'est-ce pas ?

30  
31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

32  
33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Combien de fois est-elle venue vous  
34 voir ?

35  
36 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Elle avait l'autorisation de venir me voir un  
37 dimanche sur deux pendant une heure ou deux.

38  
39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quelle était le nom de cette prison ?

40  
41 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Puerto Dos est le nom que j'ai retenu.

42  
43 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Au bout de ces neuf mois environ, on  
44 vous a remis une sorte de passeport et vous êtes finalement sorti de prison. Pouvez-  
45 vous dire aux juges ce que vous avez fait à votre sortie ?

46  
47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Au bout de neuf mois, j'ai été relâché sous  
48 caution. On m'a dit de comparaître tous les 1<sup>er</sup> et 15 du mois pour un contrôle  
49 judiciaire et de me faire tamponner mes documents, et que cela serait une  
50 obligation. Voilà où j'en étais.

1  
2 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le tribunal avait décidé de garder votre  
3 passeport. Est-ce exact ?  
4  
5 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, il avait gardé mon passeport.  
6  
7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, vous étiez dans la même situation  
8 que votre fille.  
9  
10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, la même situation : pas de passeport,  
11 pas d'argent, pas de lieu d'hébergement.  
12  
13 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le propriétaire du navire vous envoyait-il  
14 des fonds ?  
15  
16 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
17  
18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quel mois êtes-vous sorti de prison ?  
19 Février ?  
20  
21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en février 2007.  
22  
23 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et votre fille avait-elle eu l'autorisation de  
24 quitter le pays à ce moment-là ?  
25  
26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Heureusement, oui. Elle avait quitté le pays  
27 avant. A la fin de l'année précédente, autour de Noël, elle était rentrée aux Etats-  
28 Unis.  
29  
30 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Votre avocat de Madrid, a-t-il fait des  
31 efforts pour récupérer votre passeport afin que vous puissiez quitter le pays ?  
32  
33 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis sûr qu'il a demandé à plusieurs  
34 reprises au tribunal de me rendre mes papiers, car j'ai aussi moi-même fait des  
35 démarches et lancé des appels dans ce sens, en demandant à l'ambassade et au  
36 consulat des Etats-Unis d'intervenir. L'objectif n'était pas vraiment de quitter le pays  
37 puisque j'étais soumis à un contrôle judiciaire les 1<sup>ers</sup> et 15 du mois, mais, sans  
38 aucun papier d'identité, je ne pouvais rien faire, même pas aller dans une banque  
39 tirer de l'argent ou ouvrir un compte bancaire. J'étais coincé. J'ai essayé de trouver  
40 du travail, mais sans papiers d'identité, c'est très difficile. J'ai donc demandé une  
41 aide pour pouvoir survivre alors que j'étais dans ce pays dans l'attente d'une  
42 résolution de ces problèmes.  
43  
44 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Etes-vous encore assujetti à des  
45 restrictions de la part du tribunal de Cadix en 2012 ?  
46  
47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, d'après ce que j'ai compris, je dois  
48 comparaître si on me convoque.  
49

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous a-t-on prié de comparaître en 2011,  
2 cinq ans après avoir été arrêté ?  
3

4 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. J'ai été appelé à comparaître en 2011  
5 pour répondre à des questions à Cadix devant un autre juge.  
6

7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A ce moment-là, vous aviez un  
8 passeport ?  
9

10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
11

12 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A ce moment-là, vous aviez un emploi ?  
13

14 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
15

16 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Comment avez-vous obtenu un  
17 passeport ?  
18

19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai obtenu un passeport en août 2008. J'ai  
20 reçu un nouveau passeport du consulat des Etats-Unis à Barcelone.  
21

22 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Excusez-moi, le passeport que vous avez  
23 reçu ne venait pas du tribunal, il venait du consulat des Etats-Unis ?  
24

25 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, finalement le consulat m'a envoyé un  
26 nouveau passeport.  
27

28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que le tribunal était au courant ?  
29

30 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, parce que nous avons passé plusieurs  
31 mois à essayer de les convaincre qu'il était impossible de laisser quelqu'un sans  
32 passeport, qui est le principal document dont on a besoin pour voyager, trouver du  
33 travail et mener une vie normale. Les avocats américains ont beaucoup insisté  
34 auprès des autorités consulaires pour qu'elles me délivrent un passeport, mais elles  
35 hésitaient encore à le faire avant d'avoir reçu un ordre du juge.  
36

37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Le juge a donc autorisé le Gouvernement  
38 des Etats-Unis à vous délivrer une sorte de passeport temporaire. Est-ce exact ?  
39

40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Le juge a finalement publié une  
41 ordonnance autorisant les autorités consulaires à me délivrer un passeport, mais  
42 temporaire.  
43

44 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Mais la délivrance d'un passeport  
45 temporaire est-elle prévue par l'administration des Etats-Unis ?  
46

47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, c'est pourquoi je me suis vu remettre  
48 un passeport normal.  
49

50 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avec l'assentiment du tribunal de Cadix ?

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Mais je dois quand même encore  
2 comparaître chaque fois que l'on m'en donne l'ordre et je vis toujours en Europe en  
3 partie à cause de cela. J'ai récupéré un passeport depuis 2008, mais rien n'a été tiré  
4 au clair. J'ai trouvé un travail et je ne bouge pas en attendant que cette affaire soit  
5 résolue.

6  
7 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : En fait, vivant en Europe depuis plusieurs  
8 années, vous vous êtes marié ?

9  
10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, il y a deux ans, je me suis marié avec  
11 une française.

12  
13 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque vous avez été convoqué à Cadix  
14 en mars 2011, donc plusieurs années après la perquisition du navire, que s'est-il  
15 passé ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

16  
17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis allé à Cadix pour comparaître.

18  
19 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous vous souvenez où vous étiez à ce  
20 moment-là ?

21  
22 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. J'étais dans le sud de la France ou en  
23 Italie. Je bougeais pas mal pour travailler de chantier en chantier autour de la  
24 Méditerranée. Donc j'ai dû quitter mon travail pour aller à Cadix.

25  
26 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quel était l'objet de cette comparution à  
27 Cadix ?

28  
29 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je pensais que l'idée était de régler enfin  
30 cette affaire, de tirer tout cela au clair. J'y suis allé dans cette intention et dans  
31 l'espoir que ce nouveau juge, puisque c'était un juge différent de celui que j'avais vu  
32 cinq ans auparavant, mais dans le même tribunal, écouterait mes arguments et  
33 comprendrait que je n'avais rien à voir avec des accusations aussi graves. Nous  
34 avons présenté des documents et formulé des arguments, et elle m'a posé quelques  
35 questions, mais cela n'a abouti à rien.

36  
37 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Les avocats de l'armateur sont-ils allés à  
38 Cadix à cette occasion, en pensant voir la juge ?

39  
40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Il y avait un avocat de Jerez, un  
41 avocat de Madrid et des avocats des Etats-Unis.

42  
43 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Les avocats des Etats-Unis ont-ils eu le  
44 droit d'assister à la procédure espagnole ?

45  
46 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pour autant que je me souviens, ils  
47 n'étaient pas autorisés à assister à la procédure lorsqu'on m'a interrogé. Les avocats  
48 espagnols pouvaient y assister, mais pas les avocats américains. Il a été dit à ces  
49 derniers qu'ils pourraient voir la juge une fois mon interrogatoire terminé.

50

1 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Après cette confrontation avec la juge  
2 espagnole, est-ce que le greffier du tribunal a informé les avocats américains que la  
3 juge avait reçu un appel de Madrid et qu'elle ne serait pas en mesure de les  
4 recevoir ?

5  
6 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exactement ce qu'a dit le greffier.

7  
8 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez été soumis à des restrictions  
9 de liberté de mars 2006 en fait jusqu'à aujourd'hui et certainement pendant les vingt-  
10 sept mois qu'il a fallu après cette date pour vous restituer votre passeport. Estimez-  
11 vous qu'il y a eu violation de vos droits de la part du Gouvernement espagnol ?

12  
13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : A mon sens, il est clair qu'il y a eu violation  
14 de mes droits.

15  
16 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Estimez-vous avoir été victime d'un déni  
17 de justice du fait du système espagnol ?

18  
19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Absolument.

20  
21 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quels ont été les conséquences pour  
22 vous à titre personnel de cette procédure, si on peut l'appeler ainsi ? Parlons d'abord  
23 des choses les plus terre-à-terre. Quels biens personnels et quels instruments ou  
24 outils aviez-vous à bord du « Louisa » ?

25  
26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Comme je l'ai dit, je suis un ingénieur, un  
27 technicien, un mécanicien qui effectue des réparations à bord des navires. J'ai les  
28 outils de ma profession, qui sont coûteux, qui sont restés à bord du « Louisa ».

29  
30 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous en aviez beaucoup ?

31  
32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

33  
34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce qu'ils étaient faciles à transporter ?  
35 Vous les aviez montés à bord à Jacksonville ?

36  
37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

38  
39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : A combien évaluez-vous ces outils ?

40  
41 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ce sont des outils ou des instruments que  
42 j'ai accumulés au fil des années. D'après les calculs que j'ai faits avec soin, il y en  
43 avait certainement pour environ 60 000 euros.

44  
45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Et pour ce qui est de votre possibilité de  
46 travailler comme technicien dans des chantiers européens sans vos outils, est-ce  
47 que cela compromet vos revenus, votre capacité de travailler ?

48  
49 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Heureusement, ce sont mes mains qui me  
50 permettent d'obtenir du travail, mais si j'avais mes outils, cela me donnerait un

1 salaire journalier beaucoup plus élevé. Un mécanicien qui se présente avec un bon  
2 matériel, dans le métier que je fais, obtient un bien meilleur salaire journalier.  
3

4 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Ce que vous faites est souvent très  
5 technique, n'est-ce pas ?  
6

7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
8

9 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous travaillez en particulier sur les  
10 stabilisateurs de yachts très coûteux ?  
11

12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
13

14 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Quelle rémunération journalière pensez-  
15 vous que vous auriez pu avoir pendant tout le temps que vous avez passé d'abord  
16 en prison, puis libéré mais sans votre passeport ?  
17

18 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je peux simplement vous dire ce qu'il en  
19 est aujourd'hui. Je ne sais pas. Les choses n'ont pas changé beaucoup depuis que  
20 j'ai été emprisonné, mais aujourd'hui, dans cette branche d'activité, je sais parce que  
21 j'y travaille tous les jours, qu'un mécanicien qui se présente avec le matériel  
22 nécessaire pour faire le travail gagne environ 1 000 euros par jour, 100 euros de  
23 l'heure.  
24

25 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais simplement poser une  
26 question ou deux de plus, Monsieur le Président, parce que je me suis souvenu  
27 qu'en fait, à un moment, vous avez pu monter à bord du « Louisa » en 2009, c'est  
28 exact ?  
29

30 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. A Puerto de Santa María, en 2009, je  
31 suis monté à bord.  
32

33 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Un juge a rendu une ordonnance vous  
34 autorisant, vous et des avocats, à monter à bord. C'est exact ?  
35

36 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
37

38 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pourrait-on nous montrer les photos de  
39 l'intérieur du « Louisa » en 2009 ?  
40

41 Avez-vous pris des photos pendant que vous y étiez ?  
42

43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
44

45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons plusieurs photos  
46 représentant l'intérieur du navire, et je crois aussi une ou deux photos de l'extérieur.  
47 Comment pourriez-vous décrire l'intérieur de ce navire lorsque vous y êtes allé en  
48 2009, il y a trois ans environ ?  
49

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je dois dire que j'ai eu le  
2 cœur brisé de le voir dans cet état, parce que c'était un beau navire, qui a été  
3 complètement dévasté, de la proue à la poupe. Beaucoup de choses avaient été  
4 arrachées des murs, et avaient disparu. Des pièces critiques avaient disparu de la  
5 passerelle de commandement. On laissait tout bonnement le navire rouiller sur  
6 place, il n'était pas amarré comme il faut, il cognait contre le quai, le côté de la  
7 coque était très endommagé. Le navire donnait de la bande, il y avait de l'eau dans  
8 le bouchain. C'était un désastre.  
9

10 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : La photo qui apparaît à l'écran montre  
11 que le navire pourrait être endommagé du côté du quai, avez-vous remarqué cela ?  
12

13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : La photo montre une partie des dégâts  
14 subis par la proue à bâbord, mais pas la totalité, loin de là ! Le navire n'était pas  
15 convenablement protégé du côté du quai, et les amarres n'étaient pas bien en place,  
16 de sorte que le navire cognait sans cesse contre le quai.  
17

18 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Pour autant que vous sachiez, le  
19 « Louisa » n'a pas coulé à quai, il est toujours là, après toutes ces années ?  
20

21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il y était quand j'y suis allé en 2009, mais je  
22 ne pourrais pas vous dire ce qu'il en est aujourd'hui. Pour autant que je sache, il doit  
23 toujours y être.  
24

25 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Etes-vous allé dans la cale en 2009 ?  
26

27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pardon ?  
28

29 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Etes-vous descendu dans la cale en  
30 2009 ?  
31

32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
33

34 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Vous aviez des lampes torches et  
35 d'autres équipements. Il n'y avait pas d'électricité à bord ?  
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le bateau est mort. Il n'y a pas d'électricité.  
38

39 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous remarqué que tout  
40 l'équipement, coûteux, qui était à bord avait été enlevé ?  
41

42 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Le navire avait été dépouillé de tous  
43 ses équipements.  
44

45 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous jamais vu une ordonnance de  
46 la Cour espagnole autorisant la Guardia Civil à utiliser l'équipement qui avait été  
47 enlevé du navire ?  
48

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. On m'a montré une ordonnance disant  
2 que la Guardia Civil pouvait s'appropriier et utiliser tout l'équipement qu'elle avait  
3 enlevé du navire.

4  
5 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Un instant, Monsieur le président, si vous  
6 le permettez. (*Pause*) Nous n'avons pas d'autres questions, M. le président.

7  
8 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Monsieur Weiland.

9  
10 Conformément à l'article 80 du Règlement du Tribunal, un témoin appelé par l'une  
11 des parties peut aussi être examiné par l'autre partie. Je prie donc l'agent de  
12 l'Espagne de nous indiquer si le défendeur désire procéder à un contre-interrogatoire  
13 du témoin.

14  
15 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci, Monsieur le Président. Je vous demande  
16 d'autoriser mon collègue, M. Aznar Gómez, à procéder à un contre-interrogatoire du  
17 témoin.

18  
19 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Professeur Aznar Gómez, vous avez la  
20 parole.

21  
22 **Contre-interrogatoire de M. AVELLA par le défendeur**

23  
24 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Tout  
25 d'abord, Monsieur le Président, je voudrais dire quel honneur c'est pour moi de venir  
26 devant ce tribunal.

27  
28 Bonjour, Monsieur Avella.

29  
30 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.

31  
32 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : M. Avella, hier, vous avez dit  
33 expressément que le « Louisa » était parti en Espagne sans classification. Savez-  
34 vous que c'est contraire au droit international et aux normes de l'Organisation  
35 maritime internationale, en particulier au Mémoire d'entente de Paris qui est en  
36 vigueur pour Saint-Vincent-et-les Grenadines depuis 1984 ?

37  
38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai pas compris votre question,  
39 Monsieur.

40  
41 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez dit avoir traversé l'océan  
42 Atlantique avec un navire qui n'était pas classifié.

43  
44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je n'ai pas dit cela.

45  
46 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Vous l'avez dit hier, si mes  
47 souvenirs sont exacts.

48

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je pense que vous m'avez mal compris, j'ai  
2 dit qu'il était « sous classification », c'est-à-dire soumis à l'audit d'une société de  
3 classification, et en pleine conformité.  
4  
5 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : En 2004 ?  
6  
7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.  
8  
9 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Vous en êtes sûr, le navire était  
10 certifié conforme aux conventions MARPOL et SOLAS ?  
11  
12 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Absolument certain. Le navire était  
13 conforme à toute la réglementation et contrôlé par la Germanischer Lloyd. Nous  
14 devons avoir le certificat de classification avant même de passer le contrôle de l'Etat  
15 du port et de pouvoir naviguer.  
16  
17 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier contrôle de l'Etat du port  
18 n'a-t-il pas été fait en 2000 ?  
19  
20 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pardon ?  
21  
22 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier contrôle remonte à  
23 2000, si mes souvenirs sont exacts. Or ces contrôles doivent être faits tous les deux  
24 ans.  
25  
26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : En fait, on ne fait pas de contrôle portuaire  
27 tous les deux ans. C'est l'audit de la société de classification qui a lieu tous les cinq  
28 ans.  
29  
30 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : En êtes-vous sûr ?  
31  
32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
33  
34 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : En tout cas, vous ou votre société,  
35 avez-vous signalé d'éventuels problèmes de classification à l'Etat du pavillon, Saint-  
36 Vincent-et-les Grenadines ?  
37  
38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ai-je signalé un problème ?  
39  
40 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
41  
42 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Quel type de problème ?  
43  
44 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : De classification.  
45  
46 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : D'abord, ce n'était pas moi qui étais  
47 responsable de signaler des problèmes à quelque autorité que ce soit. Ma  
48 responsabilité était de prendre l'audit établi par les inspecteurs de la Germanischer  
49 Lloyd et de rectifier les déficiences éventuelles décelées au moment de l'inspection

1 du navire. Ensuite, les inspecteurs procèdent à une nouvelle inspection pour vérifier  
2 qu'il a été remédié à ces déficiences, et délivrent le certificat de classification.  
3

4 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Durant toute cette procédure, est-  
5 ce que l'Etat du pavillon s'est mis en rapport avec le propriétaire du navire pour être  
6 sûr que tous les certificats, tous les éléments de classification étaient en ordre ?  
7

8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai un peu de mal à comprendre ce que  
9 vous dites.  
10

11 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Désolé.  
12

13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pardon, ce n'est pas vous, c'est moi. Je  
14 suis parfois un peu dur d'oreille. Pardon.  
15

16 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais essayer de parler un peu  
17 plus fort.  
18

19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Que demandiez-vous ?  
20

21 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : La question était de savoir si l'Etat  
22 du pavillon s'était mis en rapport avec le propriétaire du navire pour vérifier que tous  
23 les documents de classification étaient en bon ordre, et exacts?  
24

25 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pour autant que je sache, c'est la façon  
26 normale de faire. C'est le capitaine du navire qui est responsable de s'assurer que  
27 tous les documents sont en ordre et en cours de validité.  
28

29 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Mais vous n'en êtes pas sûr ?  
30

31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Si, je suis sûr que tous les certificats  
32 étaient en ordre et en cours de validité.  
33

34 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Non, non, je demande simplement  
35 si l'Etat du pavillon s'assure que tous ces éléments sont en ordre.  
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il y a toujours des relations entre la société  
38 de classification et l'Etat du pavillon, afin de veiller à ce que tout soit en ordre.  
39

40 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Avez-vous eu des contacts avec  
41 l'Etat du pavillon de votre navire ?  
42

43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Vous voulez dire personnellement ?  
44

45 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
46

47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je n'en ai pas eu.  
48

1 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : M. Avella, vous avez également dit  
2 hier, sauf erreur, que le « Louisa » avait reçu des équipements avant de partir pour  
3 l'Espagne, en particulier du matériel de plongée et un sonar. Est-ce exact ?

4  
5 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

6  
7 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Un sonar de navigation. C'est un  
8 vieux bateau.

9  
10 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Un sonar de navigation ?

11  
12 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, un sonar comme les navires en  
13 ont généralement pour connaître la profondeur.

14  
15 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Sur un navire comme celui-là, il me semble  
16 qu'il n'existe pas de sonar de navigation. C'est un radar. Le sonar, c'est autre chose.

17  
18 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Le sonar est plus moderne. C'est  
19 pour des navires plus modernes, n'est-ce pas ?

20  
21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je suppose.

22  
23 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, pas pour des bateaux aussi  
24 vieux. Monsieur Avella, apparemment, vous étiez responsable de toutes les  
25 opérations de Sage en Espagne, en particulier de toutes les opérations du  
26 « Louisa » et du « Gemini III ». Dans votre déclaration faite sous serment le 2 février  
27 2012, incluse dans le mémoire et la réplique en tant qu'annexe 43, vous dites  
28 seulement que vous travailliez pour Sage essentiellement comme mécanicien à bord  
29 du « Louisa ». Hier et aujourd'hui, vous avez dit qu'entre autres choses que vous  
30 avez faites, vous êtes un technicien maritime. Le problème, c'est que Sage vous a  
31 apparemment envoyé sur le « Louisa » dans les eaux espagnoles pour faire de la  
32 prospection maritime de pétrole et de gaz. Etes-vous aussi spécialiste en  
33 prospection maritime de pétrole et de gaz ?

34  
35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.

36  
37 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Hier, vous avez parlé aussi d'une  
38 expérience de travail en Amérique du Sud concernant le pétrole et le gaz. Combien  
39 de temps a duré ce travail ? Vous avez dit hier que vous aviez travaillé en Amérique  
40 du Sud pour Sage.

41  
42 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

43  
44 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez travaillé dans le  
45 domaine de la prospection de pétrole et de gaz. C'est exact ?

46  
47 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

48  
49 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Combien de temps a duré cette  
50 expérience en Amérique du Sud ? Combien d'années ?

1  
2 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai dit qu'il s'agissait de récupération de  
3 méthane, je n'y ai passé que quelques mois.

4  
5 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Quelques mois ? Très bien.  
6 Simplement par curiosité, du fait de ce que vous avez dit dans vos dernières  
7 réponses, Sage ne vous ont-ils pas fourni le matériel nécessaire pour faire votre  
8 travail à bord ? Vous avez dit, je l'ai entendu, que vous aviez perdu 60 000 euros  
9 d'équipement qui était à bord du « Louisa » et vous appartenait personnellement ?

10  
11 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact.

12  
13 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Alors, le propriétaire du navire ne  
14 vous avait pas donné de matériel pour faire votre travail à bord ?

15  
16 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ce que j'ai dit, c'est que, en tant que  
17 mécanicien, de personne qui répare les systèmes à bord, qui est responsable de la  
18 maintenance et de l'entretien, il arrive souvent, et c'était vrai dans mon cas, qu'un  
19 mécanicien de cet ordre arrive avec son propre outillage parce qu'un navire,  
20 généralement, n'en a pas suffisamment à bord. Il y a à bord différents outils  
21 spécifiques pour les moteurs, les groupes électrogènes etc. Mais il y a d'autres outils  
22 qui n'y sont pas nécessairement. C'est pourquoi dans ma carrière, je me présente  
23 avec mon outillage. Et en fait, cela me permet d'obtenir une meilleure rémunération  
24 journalière pour mes services.

25  
26 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Peut-être est-ce plus utile en  
27 Amérique du Nord mais, à ma connaissance, ce n'est pas le cas dans le reste du  
28 monde, tout au moins ici, en Europe. C'était simplement par curiosité. Dans  
29 l'annexe 36 du mémoire du demandeur et de sa réplique sont reproduites plusieurs  
30 lettres et une télécopie qui informent sur une part des rapports entre Sage, ASP  
31 SeaScot et Mertrammar. Il devient assez clair que Mertrammar n'a été l'agent de Sage  
32 en Espagne que depuis l'arrivée du « Louisa » dans un port espagnol, en octobre  
33 2004, jusqu'au 23 août 2005. Y a-t-il eu une société, et laquelle, qui ait remplacé  
34 Mertrammar dans ces fonctions depuis le 23 août 2005 jusqu'à l'immobilisation du  
35 « Louisa » le 1<sup>er</sup> février 2006 ?

36  
37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je n'en ai pas la moindre idée.

38  
39 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Quelle société a été ensuite  
40 responsable du contrôle et de l'entretien des armes de guerre qui se trouvaient à  
41 bord du « Louisa » ?

42  
43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pardon ? La société responsable ?

44  
45 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Responsable du contrôle et de  
46 l'entretien. Il a été dit dans de nombreux documents que Sage n'était pas  
47 responsable, que c'était ASP SeaScot ou Mertrammar qui étaient les sociétés  
48 responsables de gérer toutes les questions touchant l'entrée et le contrôle de ces  
49 armes lorsqu'elles étaient sur le territoire espagnol. Une fois que Mertrammar a mis fin  
50 à son contrat avec Sage, quelle société l'a remplacé pour ce travail en août ?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne le sais pas. Ce n'était pas mon travail de m'occuper de l'administration, des papiers administratifs. Cela doit relever de la compétence du capitaine.

**M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Et quand le capitaine n'est pas à bord ? Par exemple, lorsque le navire a été immobilisé, le capitaine n'était pas à bord, il semble qu'il ait en fait quitté l'Espagne quelques semaines auparavant, qui était responsable des armes de guerre ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Responsable de quoi ?

**M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Des armes ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Personne.

**M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Personne ? Permettez-moi de poser une autre question. Pensez-vous vraiment qu'un navire de recherche qui prévoit de naviguer dans les eaux européennes, surtout des eaux très surveillées du fait de la proximité du détroit de Gibraltar, a vraiment besoin d'armes de guerre à bord ? Je peux vous dire que suis né à Cadix, et que la dernière fois que nous avons vu Sir Francis Drake, c'était en 1596.

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas quelle est votre question.

**M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Considérez-vous toujours que ces armes étaient nécessaires à bord du fait de la menace de pirates ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je dirai une fois de plus que ce n'est pas moi qui en ai décidé, et que cela ne relevait pas de ma responsabilité, mais de celle d'autres personnes. Je ne peux pas faire de conjectures sur la raison de leur nécessité ou sur quoi que ce soit d'autre.

**M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Avella, Mme Linda Thomas, dans sa déclaration qui est l'annexe 41 au mémoire et à la réplique de Saint-Vincent-et-les Grenadines, dit que Sage a poursuivi un projet portant sur le pétrole et le gaz dans la baie de Cadix de 2003 à 2005. Il y est dit en fait que les levés avaient été achevés en mai 2005. Que faisiez-vous donc à bord du « Louisa » et du « Gemini » en territoire espagnol de mai 2005 jusqu'à l'immobilisation du navire, le 1<sup>er</sup> février 2006 ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pardon ?

**M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Que faisiez-vous à bord ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : De quelle date à quelle date ?

**M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Depuis le moment où les levés avaient été achevés en mai 2005 et jusqu'à l'immobilisation du navire.

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : De mai 2005 jusqu'à la saisie du navire,  
2 c'est cela ? Vous avez dit « l'immobilisation du navire ». Vous voulez dire la saisie ?  
3

4 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, l'immobilisation, c'est un terme  
5 juridique.  
6

7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Que faisait le navire ?  
8

9 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Le navire et l'équipage.  
10

11 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : On assurait la maintenance et l'entretien.  
12 On attendait la destination suivante, on attendait les instructions. On faisait les  
13 travaux nécessaires à bord d'un navire.  
14

15 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Vous attendiez ? Intéressant.  
16

17 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Professeur Aznar Gómez, je suis  
18 désolé de vous interrompre, mais il est 11 heures 30. Le Tribunal va donc faire une  
19 pause d'une demi-heure. Vous pourrez poursuivre votre interrogatoire à midi.  
20

21 (L'audience, suspendue à 11 heures 30, est reprise à 12 heures 03.)  
22

23 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Professeur Aznar Gómez,  
24 je vous prie de poursuivre l'audition du témoin.  
25

26 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.  
27 Monsieur Avella, apparemment, il y a quelques difficultés de traduction en français,  
28 sans doute parce que mon anglais n'est pas très bon. Voulez-vous juste marquer  
29 une pause avant de donner votre réponse afin de faciliter le travail des interprètes ?  
30

31 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Excusez-moi.  
32

33 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) C'est sans doute dû à mon accent...  
34 Monsieur Avella, hier vous avez indiqué que vous n'aviez aucun lien avec les  
35 pilleurs !  
36

37 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois avoir dit que je ne suis pas un  
38 pilleur d'épave, je ne l'ai jamais été.  
39

40 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : C'est clair que vous avez dit ne pas  
41 vous livrer à la chasse aux trésors, mais vous avez dit aussi n'avoir aucun lien avec  
42 des chasseurs de trésor.  
43

44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Personnellement, non.  
45

46 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Quelle était votre relation avec  
47 MM. Valero et Bonifacio ?  
48

49 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ma relation avec eux est qu'ils faisaient  
50 partie d'un projet, alors que je me trouvais à bord du navire pour faire ce que j'étais

1 censé faire, mais je n'avais en fait aucun lien particulier avec eux.  
2  
3 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Avella, saviez-vous que  
4 M. Valero et M. Bonifacio étaient des personnes bien connues pour avoir des liens  
5 avec la chasse aux trésors dans les eaux espagnoles ?  
6  
7 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'en avais entendu parler.  
8  
9 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Ah bon, vous en aviez entendu  
10 parler. Monsieur Avella, savez-vous que Sage, la société pour laquelle vous  
11 travailliez, avait conclu un accord avec M. Valero et qu'il était question d'épaves ?  
12  
13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'étais au courant d'une relation entre Sage  
14 et une société appelée Tupet, mais Sage n'est pas ma société ; c'est mon  
15 employeur.  
16  
17 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Autre point curieux : si vous étiez  
18 en train de prospecter pour trouver du pétrole et du gaz dans les eaux espagnoles,  
19 pourquoi aviez-vous besoin de la coopération d'un prétendu historien, M. Bonifacio ?  
20  
21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pardon, qu'est-ce que vous avez dit ?  
22  
23 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Pourquoi est-ce que Sage avait  
24 besoin de la collaboration d'un prétendu historien des épaves ?  
25  
26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : D'après ce que j'en savais, nous  
27 produisons des données - Sage, en tant qu'entreprise. Le projet était de fournir des  
28 données que nous devrions partager avec une autre société espagnole appelée  
29 Tupet.  
30  
31 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, ce n'était pas la  
32 responsabilité de Sage.  
33  
34 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'est-ce qui n'était pas une responsabilité  
35 de Sage ?  
36  
37 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : L'utilisation de ces données à  
38 partager avec d'autres entreprises.  
39  
40 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Comment ?  
41  
42 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Les données que Sage aurait  
43 recueillies et qui devaient être partagées avec d'autres sociétés.  
44  
45 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : L'accord voulait que l'on partage les  
46 données.  
47  
48 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : C'était un contrat qui était signé  
49 avec M. Valero ?  
50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : oui, c'est ce que je crois savoir.  
2

3 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Avella, permettez-moi  
4 d'en venir maintenant à ces morceaux de béton - je crois que c'est le terme que vous  
5 avez utilisé hier - que l'on a trouvés à bord du « Louisa ». L'éminent co-agent de  
6 Saint-Vincent-et-les Grenadines a dit, hier, qu'il s'agirait peut-être de pierres utilisées  
7 comme plomb pour les filets de pêche, que c'était une possibilité. Conviendriez-vous  
8 avec moi que si des pêcheurs utilisaient ces pierres, par exemple, il y a une centaine  
9 d'années, cela relève tout de même du patrimoine sous-marin visé par la législation  
10 espagnole et par la Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du  
11 patrimoine sous-marin ?  
12

13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je n'en sais rien.  
14

15 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : En tout cas, je peux vous le  
16 confirmer en tant que juriste. Hier, vous avez également indiqué que le « Gemini III »  
17 recueillait des données géologiques en ayant recours également à des plongeurs, ce  
18 qui paraît assez bizarre. Vous avez également déclaré que d'autres avaient effectué  
19 préalablement ces travaux, entre 2003 et 2005. Sage a acheté le « Gemini III » en  
20 février 2005. De quelles données géologiques parlons-nous ?  
21

22 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que ce sont des données  
23 géologiques obtenues par la cartographie et les données électroniques.  
24

25 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Comment aviez-vous obtenu ces  
26 données géologiques préalables ?  
27

28 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ces données avaient été acquises en  
29 compilant des données sonars et des données obtenues par magnétomètre.  
30

31 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Avant l'arrivée du « Louisa » et du  
32 « Gemini III » dans les eaux espagnoles ?  
33

34 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, en effet.  
35

36 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Et sous couvert de quel permis ?  
37

38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suppose grâce au permis qui était  
39 utilisé... Je ne sais pas, moi je n'étais pas là. Je suis arrivé avec le « Louisa ».  
40

41 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Les permis utilisés en 2003, n'est-  
42 ce pas ? Vous pensez que c'est cela ?  
43

44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Mon travail a commencé en 2004 alors je  
45 ne sais pas très bien ce qui s'est produit en 2003.  
46

47 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Avella, comme l'a dit  
48 l'Espagne à la page 313 de son contre-mémoire, vous avez déclaré devant le juge  
49 espagnol que vous pensiez qu'il y avait un certaine confusion dans l'enquête,  
50 puisque la situation était exactement l'inverse : c'était Luis Angel Valero de Bernabé

1 qui, environ deux ans plus tôt, s'était rendu aux Etats-Unis d'Amérique et leur [à  
2 Sage] avait demandé de l'aider à explorer les fonds marins en Espagne, car il avait  
3 des permis administratifs à cet effet. Que ce que vous aviez déclaré était vrai et  
4 pouvait être vérifié à l'aide des dates de ces permis administratifs. Que Luis Angel  
5 Valero avait demandé à Sage de venir travailler en Espagne. Qu'il existait  
6 probablement un accord entre Luis Angel et la société américaine, et qu'elle vous  
7 avait par la suite engagé pour qu'il travaille pour elle. Permettez-moi de préciser  
8 mon propos : c'est Sage qui a décidé de venir dans les eaux espagnoles pour faire  
9 de la prospection gazière et pétrolière, en se fondant sur des recherches techniques,  
10 ou est-ce que Sage a été invité par M. Valero à venir dans les eaux espagnoles ?  
11 Que s'est-il produit ?

12

13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ce que je sais, parce que je n'ai pas  
14 participé directement aux questions administratives et contractuelles, c'est que  
15 M. Valero est venu aux Etats-Unis pour conclure un accord avec Sage.

16

17 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Donc, en quelque sorte, un  
18 chasseur de trésors bien connu s'est rendu aux Etats-Unis pour vous inviter à venir  
19 en Espagne.

20

21 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Ou pour partager des données produites  
22 par une société de levés.

23

24 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Avella, je voudrais revenir  
25 à la certification de ce navire. Je vous parle de l'annexe 17 du contre-mémoire  
26 espagnol. Il s'agit d'un courriel adressé à Mertramar concernant la certification du  
27 navire. Saviez-vous que, comme le prévoit le Protocole d'entente de Paris dans sa  
28 base de données, les certificats de sécurité maritime qui sont fournis par  
29 Norske Veritas avaient expiré le 9 janvier 2005 et que les certificats fournis par  
30 Germanischer Lloyd avaient expiré le 31 mars 2005 et que les équipements de  
31 sécurité de navire de charge de Germanischer Lloyd avaient expiré le 31 mars 2005,  
32 et que la certification de la radio du navire de charge avait expiré à la même date et  
33 que les certificats concernant les charges émises par Germanischer Lloyd avaient  
34 également expiré à la même date et que les certifications de prévention de pollution  
35 émis par Germanischer Lloyd avaient expiré toujours le même jour et que les  
36 certificats de gestion de sécurité émis par Nordske Veritas avaient expiré le  
37 29 janvier 2005 ? La liste est longue.

38

39 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous me demandez si je suis au  
40 courant de l'email ?

41

42 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Non, non. Si vous étiez au courant  
43 que tous ces certificats avaient expiré.

44

45 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je n'étais pas au courant.

46

47 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Parce que vous n'étiez qu'un  
48 technicien à bord.

49

50 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'étais mécanicien de bord, oui.

1  
2 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Cela veut dire que vous n'êtes pas  
3 le représentant de Sage à bord du « Louisa » ?  
4  
5 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'étais employé par Sage.  
6  
7 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Uniquement cela ?  
8  
9 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
10  
11 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous aviez des  
12 responsabilités administratives à bord du navire ?  
13  
14 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Au sens où si quelque chose devait être  
15 mis en conformité et qu'il y avait quelque chose qui était porté à mon attention, je  
16 devais réparer ou faire le nécessaire.  
17  
18 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Donc cela répond déjà sans doute  
19 à ma question suivante, à savoir qui a payé les 3 000 euros de frais de mouillage du  
20 « Louisa » au port le 1<sup>er</sup> septembre 2005 ?  
21  
22 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est Sage qui aurait payé !  
23  
24 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Pas vous ?  
25  
26 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, c'est Sage. Moi je ne paye pas les  
27 frais de mouillage !  
28  
29 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Mais est-ce que vous vous  
30 rappelez avoir signé ce paiement au nom de Sage ?  
31  
32 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'ai remis l'argent au port en effet.  
33  
34 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : C'est un peu la même chose pour  
35 ma prochaine question : est-ce vous qui avez signé les documents d'entrée au port  
36 du « Gemini III » le 15 décembre 2005 ?  
37  
38 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'étais là effectivement pour accueillir le  
39 navire.  
40  
41 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Et vous avez signé les documents  
42 administratifs d'entrée au port.  
43  
44 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je suppose. Je ne me souviens pas  
45 précisément, mais si vous me dites que je l'ai signé, je suis sûr que c'est vrai.  
46  
47 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Non, je vous pose la question !  
48 Enfin, en quelque sorte, vous pourrez convenir avec moi que ce sont là des  
49 fonctions administratives.  
50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Selon mon expérience, chaque fois qu'il y a  
2 des inspections et que des défauts sont relevés, des certificats sont remis dès qu'il a  
3 été remédié au défaut constaté. On reçoit donc un certificat. Cela fait partie de mes  
4 responsabilités. Si vous appelez cela des charges administratives...  
5  
6 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Vous étiez l'homme de Sage sur le  
7 « Louisa » ?  
8  
9 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pour ces responsabilités-là, oui.  
10  
11 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, une  
12 question encore avant de vous demander de rendre la parole à l'agent de l'Espagne.  
13  
14 Monsieur Avella, avez-vous informé le propriétaire du navire de l'immobilisation et  
15 quand ?  
16  
17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Si j'ai informé le propriétaire du navire de  
18 l'arraisonnement du navire ? Oui, je l'en ai informé dès que j'en ai été au courant,  
19 effectivement.  
20  
21 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Quand ? Quand l'avez-vous mis au  
22 courant ?  
23  
24 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je suppose le premier jour.  
25  
26 **M. AZNAR GÓMEZ** (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous étiez en Espagne  
27 ou aux Etats-Unis ?  
28  
29 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'étais aux Etats-Unis.  
30  
31 Je vous remercie Monsieur Avella.  
32  
33 Monsieur le Président, pourriez-vous donner la parole à l'agent de l'Espagne.  
34  
35 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Professeur Aznar  
36 Gómez.  
37  
38 Madame Escobar Hernández, vous avez la parole.  
39  
40 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci Monsieur le Président et bonjour  
41 Monsieur Avella.  
42  
43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.  
44  
45 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je vais essayer de parler lentement pour les  
46 interprètes et pour que vous puissiez bien comprendre mes questions. Vous avez  
47 fait référence ce matin, en réponse à mes questions, à certains points à l'égard  
48 desquels j'avais déjà posé des questions hier à votre fille, Mme Alba Jennifer Avella.  
49 Je ne veux pas revenir sur l'interrogatoire de votre fille, bien sûr, mais permettez-  
50 moi, car vous avez fait référence à cela, que je lise le premier paragraphe qui est

1 inclus dans votre déclaration devant le juge d'instruction n° 4 de Cadix, le 20 mai  
2 2006, c'est-à-dire aussitôt que vous avez été mis à disposition des autorités  
3 judiciaires espagnoles, après votre détention à Lisbonne et après que les autorités  
4 du Portugal vous ont remis à l'Espagne.

5  
6 Je me permets, Monsieur le Président, de lire le texte en anglais pour faciliter la  
7 compréhension du témoin.

8  
9 *(Poursuit en anglais – interprétation de l'anglais) :*

10  
11 Lorsque le navire Louisa a été saisi, il [M. Avella] se trouvait aux États-  
12 Unis et il n'est venu en Espagne que quand sa fille a été arrêtée. Il était  
13 en Espagne quand sa fille a été arrêtée et il s'apprêtait à faire une  
14 déposition, mais ses avocats lui ont conseillé de ne pas le faire. Ils lui ont  
15 aussi indiqué qu'il ne pouvait rien faire en Espagne et que le mieux pour  
16 lui serait de retourner dans son pays.

17  
18 **M. AVELLA** *(interprétation de l'anglais) :* Oui.

19  
20 *(Poursuit en français)*

21  
22 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ :** Quand est-ce que vous êtes arrivé en Espagne,  
23 une fois que vous avez appris la détention de votre fille... A quelle date ? Quand ?

24  
25 **M. AVELLA** *(interprétation de l'anglais) :* Je ne me souviens pas précisément de la  
26 date. Je pense qu'il devait s'agir du 3 février. Je me souviens du jour de la semaine  
27 mais pas vraiment de la date.

28  
29 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ :** Par quel aéroport êtes-vous entré en Espagne ?

30  
31 **M. AVELLA** *(interprétation de l'anglais) :* Madrid, je pense. Je pense qu'il s'agissait  
32 de Madrid.

33  
34 **M. AZNAR GÓMEZ** *(interprétation de l'anglais) :* En tout cas, vous êtes entré par un  
35 aéroport espagnol.

36  
37 **M. AVELLA** *(interprétation de l'anglais) :* Si je ne me trompe, oui.

38  
39 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ :** Merci. Pour en revenir au dossier, vous avez  
40 employé les mots « secret de justice ». Je me permets de dire, pour que cela soit  
41 consigné dans les procès-verbaux, que c'est la traduction d'un incident, d'une  
42 situation judiciaire qui existe chez nous dans la procédure criminelle. Elle s'appelle  
43 « *secreto del sumario* », soit secret de l'instruction. Vous avez fait référence au  
44 secret de justice et vous avez dit que l'avocat de votre fille avec lequel vous avez été  
45 en contact d'une manière continue ne vous a pas expliqué ce qu'était le « secret de  
46 justice » pour que vous puissiez vous faire une idée de la situation dans laquelle se  
47 trouvait la procédure criminelle et vous renseigner sur la situation dans laquelle se  
48 trouvait votre fille ?

49  
50 **M. AVELLA** *(interprétation de l'anglais) :* Je n'étais pas au courant des accusations  
51 portées contre elle.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous pouvez répéter votre réponse ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Je disais que je n'étais pas au courant des chefs d'accusation.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Oui mais le « secret de justice », ce n'est pas un chef d'accusation. C'est une situation procédurale qui existe dans le cadre de la procédure pénale. Je comprends très bien que vous n'êtes pas un expert en droit, et moins encore un expert en droit espagnol, je le comprends tout à fait bien, mais est-ce que l'avocat qui représentait votre fille ne vous a pas expliqué ce qu'était le secret judiciaire ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Alors, il ne vous a pas expliqué de quoi il s'agissait.

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il m'a expliqué que cela signifiait que pas mal de volets de ce dossier, y compris des informations, étaient secrets et non disponibles.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Alors avez-vous essayé de rendre visite à votre fille au centre de détention, à la police nationale ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Avez-vous essayé d'aller à la police ou chez le juge pour leur raconter ce qui s'est passé sur le bateau ou, si vous préférez, que faisait le bateau à Cadix avant le 1<sup>er</sup> février 2006, tout cela, bien sûr, dans l'intention d'aider votre fille et d'essayer d'obtenir sa libération aussitôt que possible ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous avez dit dans votre témoignage aujourd'hui - je lis le texte de votre témoignage devant le juge à Cadix... Pardon, je m'excuse, Monsieur le Président, je retourne au début de la question. Vous avez dit d'abord, dans votre témoignage aujourd'hui, qu'au moment où vous êtes parti des Etats-Unis pour aller aider votre fille, ce qui est tout à fait naturel et tout à fait normal et compréhensible, vous ne connaissiez pas encore l'avocat. Que vous aviez tout simplement un contact, qu'il fallait se renseigner chez l'avocat pour qu'il s'occupe de votre fille ainsi que, si je ne me trompe pas non plus, des membres de l'équipage de nationalité hongroise. Mais, en tout cas, qu'il s'occupe de votre fille. Est-ce correct ?

**M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis vraiment désolé, Monsieur le Président, d'interrompre. Je dois absolument soulever une objection. Le Conseil parle d'un document qu'il n'a pas sous les yeux. J'accepte cela, mais il ne s'agit pas d'un compte-rendu, d'un procès-verbal. Cette interview de M. Avella est une série de notes qui ont été prises par un huissier dans le bureau du juge, enfin si je comprends bien. Le Conseil a dit ceci ou cela, mais je voudrais que le Tribunal

1 comprenne bien qu'il n'y a pas vraiment de transcription de ce qu'il a dit mot pour  
2 mot. Merci.

3

4 **LE PRÉSIDENT:** Madame Escobar, vous pouvez reprendre votre examen sur la  
5 base de ce que M. Weiland vient de dire.

6

7 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ :** Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je n'ai  
8 pas bien compris ce que M. Weiland vient de dire, et je ne sais pas s'il considère  
9 qu'il n'y a pas un procès-verbal de l'entretien ou de la déclaration qui a eu lieu chez  
10 le juge en Espagne au moment auquel le témoin aurait dit que (*poursuit en anglais*) :  
11 « Il était en Espagne quand sa fille a été arrêtée et il s'apprêtait à faire une  
12 déposition, mais ses avocats lui ont conseillé de ne pas le faire. » (*Poursuit en*  
13 *français*) Est-ce le document dont vous parliez, M. Weiland ? Parce que ce  
14 document est un document officiel. Ce document est dans le rapport, qui est dans  
15 les documents qui ont été soumis à cet honorable Tribunal. Je me réfère à  
16 l'annexe 1 du contre-mémoire de l'Espagne. C'est la déclaration de M. Avella devant  
17 le juge. C'est un document officiel du judiciaire espagnol qui a été rendu, le moment  
18 venu, et dans les temps exacts de la procédure où on doit présenter le document  
19 devant ce Tribunal. Alors, Monsieur le Président, je ne comprends pas la question.  
20 J'ai peut-être mal compris la question de M. Weiland, mais s'il se réfère à ce  
21 document, j'aimerais appeler l'attention du Tribunal sur le fait que c'est tout de même  
22 la deuxième fois que l'on essaie de soulever des objections à l'utilisation d'un  
23 document qui est dans les rapports de la procédure écrite.

24

25 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Weiland, pourriez-vous  
26 expliquer de quel document il s'agit ?

27

28 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, pour être clair, je  
29 ne fais aucune objection à ce document. Ce document est à l'annexe 1 et je l'ai sous  
30 les yeux. Je voulais dire qu'il ne s'agit pas d'une transcription de la déclaration de  
31 M. Avella. Il s'agit de notes, et le Conseil a évoqué des choses que M. Avella aurait  
32 dites, mais ce n'est pas une transcription de ce qu'il a dit ; ce ne sont que des notes.  
33 Je voudrais que le Tribunal en soit bien conscient, mais je n'ai pas d'objection contre  
34 l'annexe 1.

35

36 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur Weiland, de cette  
37 explication. (*Poursuit en français*) Madame, vous pouvez continuer votre examen.

38

39 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ :** Merci, Monsieur le Président. Je comprends très  
40 bien que M. Weiland ne comprend pas le système judiciaire espagnol. C'est clair  
41 pour le Tribunal, j'espère, à ce stade. Mais c'est, en tout cas, la façon ordinaire de  
42 refléter les déclarations des témoins devant le juge. Cela a une telle validité pour les  
43 juges, pour le secrétaire général, pardon, pour le secrétaire judiciaire, pour le greffe  
44 et pour tous les accusés, que même la personne qui fait le témoignage doit signer le  
45 document. Je vous rappelle que la signature de M. Avella est dans le document  
46 original en espagnol à la page 47. Alors je ne comprends pas l'objection, Monsieur le  
47 Président, je m'excuse.

48

49 En tout cas, je remercie mon collègue de m'avoir signalé cela. Je dois aussi ajouter  
50 que le témoignage de M. Avella a été fait avec l'assistance d'une interprète,

1 Mme Ana Maria González Asencio, avec un document d'identité qui est sur le même  
2 document. A ma connaissance, même si je peux me tromper, je ne connais pas tous  
3 les dossiers, mais ce n'est pas le même cas pour d'autres. Je peux dire, Monsieur le  
4 Président, qu'à ma connaissance je n'ai aucune information que cette déclaration  
5 aurait fait l'objet d'un recours pour annuler la déclaration de M. Avella.  
6

7 Vous avez dit, ce matin, que vous ne connaissiez pas encore l'avocat lorsque vous  
8 arrivez. Je comprends, vous avez téléphoné pour obtenir le nom de la personne qui  
9 pourrait s'occuper de votre fille, et c'est tout à fait normal. Je me pose la question  
10 suivante : vous ne connaissez pas l'avocat, mais quand même, vous lui avez  
11 tellement fait confiance que vous avez accepté sa suggestion de ne pas aller chez  
12 les autorités judiciaires ou policières en Espagne, et que vous avez même accepté,  
13 quelques jours après, leurs suggestions, recommandations – je ne veux pas faire  
14 question du mot, pensez à ce qui vous convient le mieux –, pour quitter l'Espagne et  
15 vous rendre aux Etats-Unis. Est-ce que le monsieur était extrêmement convaincant ?  
16

17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne suis pas un expert, comme vous  
18 l'avez dit, du système judiciaire espagnol, mais lorsqu'on engage un avocat, on lui  
19 fait confiance et on pense qu'il vous donnera de bonnes informations et qu'il vous  
20 conseillera la bonne marche à suivre.  
21

22 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Si la détention de votre fille était intervenue aux  
23 Etats-Unis, à Denver, auriez-vous agi de la même façon ? Vous seriez-vous abstenu  
24 d'aller auprès de la police ou chez le juge pour expliquer la situation ? N'auriez-vous  
25 pas demandé à rendre visite à votre fille ?  
26

27 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Si j'avais été dans la même situation,  
28 j'aurais fait la même chose : j'aurais pris un avocat et j'aurais suivi ses conseils.  
29

30 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je comprends très bien que vous étiez très  
31 soucieux de la situation de votre fille et que cela vous a amené à prendre cette  
32 décision. En tout cas, l'avocat vous a conseillé de quitter l'Espagne et d'aller aux  
33 Etats-Unis. Quand êtes-vous parti pour la première fois aux Etats-Unis après votre  
34 retour début octobre ?  
35

36 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne me souviens pas de la date, mais  
37 c'était assez rapidement.  
38

39 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : AÀ peu près combien de jours ? Je ne vous  
40 demande pas la date exacte mais combien de jours à peu près ?  
41

42 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Peut-être deux jours.  
43

44 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Quelles ont été les raisons qui vous ont amené à  
45 quitter l'Espagne, sur les conseils de votre avocat, et à laisser votre fille en Espagne  
46 dans une situation à laquelle vous avez fait référence, et sur laquelle je n'ai aucune  
47 opinion, aucun avis, mais vous y avez fait référence. Vous l'avez laissée sans  
48 connaître l'espagnol, sans pouvoir parler l'espagnol, sans argent peut-être et surtout  
49 sans passeport, sans qu'elle ait une pièce d'identité ? Quelles en ont été les  
50 raisons ? Etaient-ce simplement les conseils de l'avocat ?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Comme je l'ai dit, le conseil de l'avocat était de le laisser faire son travail, qui était d'obtenir la mise en liberté de ma fille.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Etait-ce incompatible avec votre présence en Espagne pour pouvoir être avec votre fille, qui a été mise en liberté provisoire le 6 ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Pouvez-vous répéter la question ?

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Oui. Vous venez de dire que vous avez suivi le conseil de l'avocat, ce que je comprends très bien, et que vous aviez l'intention de le laisser faire son travail, mais est-ce que votre présence en Espagne était incompatible avec le travail de votre avocat, de l'avocat de votre fille, je m'excuse, qui avait l'intention de sortir votre fille de prison, du centre de détention ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Vous êtes retourné en Espagne quelques mois après pour la deuxième fois. Quelles ont été les raisons essentielles qui ont changé votre décision de rentrer aux Etats-Unis ? A un moment, vous avez pensé que le mieux était d'aller aux Etats-Unis et, quelques mois après, du mois de février au mois de mai, qu'il était important ou utile pour votre fille que vous rentriez à nouveau en Espagne ou reveniez en Espagne. Quelles sont les raisons ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : La raison était d'essayer de pousser les avocats, le consulat, tous ceux qui pouvaient faire quelque chose pour obtenir la mise en liberté de ma fille qui était détenue en Espagne.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Et ceci n'était pas possible au mois de février quand vous avez quitté l'Espagne ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Apparemment non.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Vous avez dit que vous êtes arrivé en Espagne par l'aéroport de Lisbonne et que là, vous avez loué une voiture pour vous rendre directement en Espagne, bien sûr à travers la frontière, mais une frontière où je dois dire il n'y a pas de contrôle car il s'agit d'une frontière soumise au système « Schengen ». Vous êtes arrivé par l'aéroport de Lisbonne, vous avez loué une voiture. Vous avez dit d'abord que le voyage du centre de détention au Portugal jusqu'au centre de détention et au juge en Espagne était un très long voyage. Quelles ont été les raisons qui vous ont amené à entrer en Europe par Lisbonne et non directement à travers, par exemple, Madrid, comme vous l'avez fait lors de votre première visite, ou Jerez qui a été normalement l'aéroport par lequel votre fille hier nous a dit que vous étiez entré, en tout cas par lequel elle était entrée, qui est tout proche de El Puerto de Santa María et de Cadix ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas ce qui m'a décidé à entrer par Lisbonne. Cela aurait pu être n'importe quelle ville d'Europe, bien sûr, mais je pense que c'était la disponibilité des vols et le désir d'arriver le plus vite possible.

1 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Tout simplement, cela m'étonne un peu car s'il y a  
2 bien sûr des questions de disponibilité des vols des Etats-Unis vers l'Espagne,  
3 l'aéroport normal d'arrivée est Madrid, il y a plusieurs vols, je ne peux pas dire  
4 maintenant combien, mais c'est Madrid ou en tout cas Barcelone. Vous avez dit ce  
5 matin que votre fille vous a informé qu'elle était l'objet de... - je m'excuse, Monsieur  
6 le Président, mais je ne trouve pas le mot en français, je vais essayer de  
7 m'exprimer -, que votre fille était l'objet de filatures, qu'il y avait quelqu'un de la  
8 police qui était derrière elle, etc., qu'elle l'avait appris, et qu'elle vous a communiqué  
9 cette situation en disant : « Ecoute, papa, quelqu'un me suit et c'est quelqu'un de la  
10 police que je connais ». Est-ce que vous avez porté cette situation à la connaissance  
11 de votre avocat ou de l'avocat qui était en charge de votre fille ?  
12

13 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
14

15 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Est-ce que vous avez présenté une dénonciation à  
16 la police ou au juge pour identifier la personne qui faisait cela, pour quelles raisons,  
17 et pour savoir s'il y avait un mandat, un ordre judiciaire qui le permettait ?  
18

19 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.  
20

21 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Votre fille vous a communiqué qu'elle avait  
22 l'impression – elle ne pouvait pas en être sûre – que vous alliez être détenu par la  
23 police espagnole. Si je ne me trompe pas – c'est ce que j'ai entendu ce matin mais  
24 je parle sous votre autorité, Monsieur le Président –, vous avez dit que votre fille  
25 vous a conseillé de partir car vous alliez être détenu, et vous l'avez fait. Est-ce que  
26 votre avocat vous a conseillé... Vous avez communiqué cela à votre avocat ? Est-ce  
27 qu'il vous a conseillé de partir, de quitter l'Espagne ?  
28

29 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
30

31 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Votre avocat, l'avocat qui était déjà en charge ?  
32 C'est l'avocat de Madrid ou l'avocat qui avait été nommé pour votre fille, le premier  
33 avocat ?  
34

35 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Celui de ma fille.  
36

37 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Celui de votre fille, merci. Vous avez été détenu à  
38 Lisbonne sur la base d'un ordre européen de détention. Savez-vous ce qu'est un tel  
39 ordre ?  
40

41 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non.  
42

43 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Avez-vous eu un avocat à Lisbonne, au moment  
44 de votre détention, qui a pu vous expliquer ce qu'était cet ordre ?  
45

46 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui.  
47

48 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Qu'est-ce qu'il vous a dit ?  
49

50 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Sur quoi ?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Sur la nature de l'ordre européen de détention, ce qui allait se passer avec vous ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'était une femme, ce n'était pas « il ». Elle m'a expliqué la procédure et dit que des charges pesaient contre moi en Espagne, que c'était la raison pour laquelle il y avait un mandat d'arrêt et que j'avais le choix entre contester l'extradition vers l'Espagne ou l'accepter pour répondre à ces charges.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous pensez que vous étiez à ce stade dans une procédure d'extradition ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y avait pas de procédure d'extradition en cours. Ce que j'ai dit, c'est que l'on m'a expliqué que, avant qu'une procédure d'extradition puisse être lancée, je devais faire savoir si j'étais d'accord ou non pour être extradé vers l'Espagne.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Permettez-moi de faire une observation un peu ironique pour détendre l'atmosphère : c'est qu'il ne faut pas toujours faire confiance à ce que disent les avocats. En effet, l'ordre européen de détention ou le mandat d'arrêt européen n'est pas une procédure de détention, mais un système spécial de coopération dans le cadre de l'Union européenne, qui garantit absolument tous les droits de la défense. En tout cas, vous venez de dire que l'on vous a indiqué, que vous avez été informé des charges pour lesquelles le mandat d'arrêt avait été lancé par un juge espagnol. Est-ce cela ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non, ce n'est pas exact.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Alors, que vous a-t-on dit ? Personne ne vous a informé des charges contre vous ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est exact, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas le faire à cause du secret de l'instruction.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Votre avocat vous l'a dit ?

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Non. C'est le juge portugais qui m'a demandé si je voulais être extradé vers l'Espagne ou rester au Portugal et m'opposer à l'extradition.

**Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Avez-vous présenté un recours contre la décision du juge portugais de vous arrêter ? Parce que vous avez un avocat. Vous venez de dire que vous avez un avocat, une femme.

**M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. J'ai immédiatement exprimé mon accord pour être extradé vers l'Espagne, afin de pouvoir essayer d'éclaircir la situation. Je ne voulais pas rester au Portugal pour m'opposer à l'extradition, car j'avais l'impression que ce qu'il y avait de mieux à faire était de répondre aux

1 charges qui pesaient contre moi – ce que j'essayais de faire depuis le début –,  
2 apporter des éclaircissements et obtenir la libération de ma fille.

3

4 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je comprends votre réponse. En tout cas, vous ne  
5 pourriez jamais vous opposer à une procédure d'extradition. Car je rappelle que le  
6 système de l'ordre européen n'est pas un système d'extradition, c'est un système de  
7 coopération. Le juge qui ordonne la détention de la personne a tout à fait l'obligation  
8 de rendre publiques pour la personne qui a été détenue les charges qui pèsent  
9 contre elle. Combien de jours avez-vous été au Portugal ?

10

11 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai passé dix jours au Portugal.

12

13 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Quel jour avez-vous été transféré – pour faciliter la  
14 compréhension de quelqu'un qui n'est pas expert en droit – et mis à la disposition de  
15 la juridiction espagnole, du juge espagnol ?

16

17 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne me souviens pas de la date.

18

19 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : N'est-ce pas le 19 mai ? Cela vous dit quelque  
20 chose ?

21

22 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Le 19 mai, cela me semble correct comme  
23 date de comparution devant le juge espagnol.

24

25 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Quel jour avez-vous été interrogé par le juge à  
26 Cadix ?

27

28 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que c'est le jour que vous venez  
29 de dire. C'est ce jour-là que j'ai comparu devant le juge espagnol.

30

31 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Et quel a été le jour, si vous vous souvenez, où le  
32 juge de Cadix a ordonné votre mise en détention provisoire ? Vous vous souvenez ?

33

34 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'était le même jour que le jour où je l'ai  
35 vu.

36

37 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Merci. Alors, pas de délai dans l'exercice de la  
38 justice, pas de déni de justice. Vous avez dit que votre passeport a été retenu et que  
39 vous n'avez eu un passeport que l'année 2008. Cela veut dire quelques mois après  
40 la détention et quelques jours après la décision du juge de retenir le passeport. Est-  
41 ce cela ? Ai-je bien compris ?

42

43 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Environ deux ans après.

44

45 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Vous avez dit que la rétention du passeport vous a  
46 causé un grave préjudice, car vous n'aviez pas de pièce d'identité. A cause du fait  
47 que vous n'aviez pas de pièce d'identité, vous ne pouviez pas ouvrir un compte  
48 bancaire ; vous ne pouviez rien faire. Vous ne pouviez pas essayer d'obtenir un  
49 travail, etc. Est-ce cela ? Ai-je bien compris ?

50

1 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : C'est correct.  
2  
3 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Pouvez-vous me confirmer que votre avocat, le  
4 jour où vous avez été amené devant le juge à Cadix, le 19 ou le 20 mai 2006, a fait  
5 l'offre au juge de retenir votre passeport au lieu d'ordonner une mesure de détention  
6 provisoire ?  
7  
8 **M. AVELLA** (*interprétation de l'anglais*) : Je ne m'en souviens pas exactement. Mais  
9 il se pourrait qu'il ait demandé cela au juge, oui.  
10  
11 **Mme ESCOBAR HERNÁNDEZ** : Je vous remercie de votre coopération. Monsieur  
12 le Président, je n'ai aucune autre question à poser. Merci.  
13  
14 **LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, Madame Escobar Hernández. (*Poursuit en*  
15 *anglais*) Un témoin qui a été contre-interrogé par l'une des parties peut faire l'objet  
16 d'un nouvel interrogatoire par la partie qui l'a appelé. Je demande donc au co-agent  
17 de Saint-Vincent-et-les Grenadines si le demandeur souhaite interroger le témoin à  
18 nouveau.  
19  
20 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président.  
21  
22 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Il est maintenant presque 13 heures.  
23 Pouvez-vous procéder à ce nouvel interrogatoire cet après-midi ?  
24  
25 **M. WEILAND** (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président.  
26  
27 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La séance du matin est levée.  
28 L'audience reprendra à 15 heures.  
29  
30 *(La séance est levée à 13 heures.)*  
31